

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-cinquième séance – Mardi 7 décembre 1999, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M^{mes} Liliane Chabander-Jenny, Sophie Christen*, *MM. Pierre de Freudenreich, Guy Jousson, Bernard Lescaze, Bernard Paillard, Pierre Reichenbach* et *M^{me} Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 novembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 décembre et mercredi 8 décembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion de MM. Gérard Deshusses, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg et Alain-Georges Sandoz: «Cheminements piétonniers à Champel» (M-7)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le Conseil administratif s'est engagé à réaliser des cheminements piétonniers en ville;
- de nombreux habitants de Champel nous ont fait connaître leurs préoccupations à ce sujet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de créer de nouveaux cheminements piétonniers à Champel en reprenant les études réalisées le long des et dans les falaises qui dominent l'Arve et en direction du stade de Champel.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Des habitants de Champel nous ont contactés, les motionnaires et moi-même, pour nous demander de faire quelque chose au sujet des cheminements piétonniers qui ont disparu ou qui se trouvent en très mauvais état dans ce quartier.

Il s'agit en particulier du sentier qui permettait, en longeant Val-Fleuri, d'atteindre la piscine de Carouge et du cheminement qui offrait la possibilité,

¹ Annoncée, 379.

depuis Beau-Soleil, de descendre le long des falaises en direction de l'Arve. Ce dernier est en très mauvais état – et je pèse mes mots.

Il y avait eu en son temps un projet de rétablissement de ce parcours et de construction d'une passerelle qui aurait permis aux habitants de Champel de rejoindre le stade de Vessy. Nous demandons donc au Conseil administratif d'étudier ces projets, afin de redonner aux enfants et aux adultes de ce quartier, l'envie de marcher dans ces zones de verdure qui ont conservé un caractère de nature sauvage, et donc, ce faisant, de laisser la voiture au garage.

M. Gérard Deshusses (S). Pour appuyer cette demande, j'aimerais simplement rappeler le nombre de sportifs qui, journallement, descendent la rampe de Champel le long de l'artère et qui subissent les nuisances des voitures; je pense qu'il serait bien de séparer les utilisateurs. Il est vrai qu'à l'époque – sauf erreur en 1985, encore sous l'égide de M. Ketterer – nous avons demandé la construction d'une passerelle sur l'Arve, qui avait été devisée à environ un million de francs, je crois. Je pense qu'à l'heure actuelle c'est excessif; mais cela n'empêche pas que l'on essaie d'aménager quelque peu ce coin du canton, de la commune, et de relier le mieux possible le secteur de La Grande-Fin au quartier de Champel.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je tiens à remercier les motionnaires du projet de motion N° 7; ceux-ci mettent vraiment en pratique, en s'intéressant à un quartier et en répondant aux demandes des habitants, le fait que nous, conseillers municipaux, nous représentons la population.

Madame la présidente, vous permettrez que je ne parle pas de ce projet précis mais d'un projet du même type qui a été décidé par le Conseil municipal et qui a été accepté à l'unanimité dans la précédente législature: un arrêté concernant la création d'une rue piétonne pour la sécurité, entre autres, des enfants. J'interroge mes collègues motionnaires. Quelle va être l'application de cette décision? On espère que le Conseil municipal approuvera cette décision et on ne sait pas si cela va rester lettre morte. Quelle va être l'implication des autorités dans ce problème? Je suis intervenu plusieurs fois, sans résultat. Je me suis alors permis d'écrire à M. Cramer, parce que je me suis dit, comme on l'entend de nombreuses fois, que le Conseil d'Etat et le Département de l'intérieur surveillent les communes au niveau de leur gestion et de l'application de la loi sur les communes. Vous me permettez, Madame la présidente, d'attirer l'attention des motionnaires à ce sujet. Je donne donc lecture de ma lettre adressée au conseiller d'Etat:

«Genève, le 8 novembre 1999

»Monsieur le président,

»Par la présente, je vous demande si votre département peut intervenir sur l'application d'une décision du Conseil municipal de la Ville de Genève.

»Suite à l'adoption par l'ensemble de notre Conseil d'un arrêté, dans la précédente législature, dans le but de créer une rue piétonne, soit la rue Patru comprise entre le boulevard Carl-Vogt et le quai Ernest-Ansermet, qui longe Uni-Mail II et protège le futur parc Baud-Bovy, ainsi que de procéder à la réfection des conduites d'eau et des canalisations des égouts pour la récupération des eaux pour la somme de 280 000 francs environ.

»La situation est de plus en plus grave, cela depuis de nombreux mois, car les véhicules à moteur privés circulent sur cette zone piétonne comme sur un boulevard.

»Une vingtaine de véhicules à moteur stationnent sur ce lieu dit «zone piétonne».

»Il suffit d'extraire les potelets de sécurité de leur logement et de les déposer par terre, et la voie est libre pour circuler.

»Les piétons qui passent et les enfants qui jouent sur cet emplacement n'ont plus aucune sécurité.

»En vous rappelant, Monsieur le président, que je suis intervenu cinq fois, dont deux interpellations en séances plénières du Conseil municipal, auprès du Conseil administratif, cela voici moins d'une année et naturellement ces dernières sont restées sans réponse valable concernant cette zone piétonne.»

J'ai reçu la réponse du Conseil d'Etat qui dit ceci:

«Genève, le 12 novembre 1999

»*Concerne:* Décision du Conseil municipal de la Ville de Genève
Création d'une rue piétonne, soit la rue Patru

»Monsieur,

»M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, président du département, me prie d'accuser réception de la lettre que vous lui avez adressée en date du 8 novembre 1999, dont le contenu a retenu toute son attention.

»Pour des raisons de compétence, je vous informe que votre courrier est transmis ce jour à M. Gérard Ramseyer, conseiller d'Etat, président du Département de justice et police et des transports.»

Je peux vous dire que, depuis l'arrivée de cette lettre, qui date du 12 novembre, je n'ai absolument rien reçu. J'espère pour mes collègues motionnaires, qui sont pleins d'espoir, que, en cas d'acceptation par le Conseil municipal, une suite sera donnée à leur motion N° 7. La question est là. La population se demandera: «Mais que font-ils au Conseil municipal? Ils bavardent, mais que se passe-t-il?» Il faut s'interroger. Lorsque vous proposez, Mesdames et Messieurs – de droite ou de gauche – une motion, une résolution, un arrêté, que se passe-t-il réellement ensuite?

Je peux vous dire que, depuis un certain nombre de législatures, je suis assez inquiet. Le 18 décembre prochain, vous allez discuter du budget; mais quelle est la réalité des comptes? Quel est le fonctionnement entre les colonnes? Les chiffres changent énormément lorsqu'on examine les comptes! Je me dis souvent: «A quoi cela sert-il de voter le budget? Quelle est son application?» Cela reste un mystère; on doit être dans deux mondes différents. Alors, je souhaite beaucoup de chance à mes amis motionnaires.

M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI). Nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), voterons la motion N° 7 pour montrer notre attachement aux zones piétonnes dans notre ville. Il est en effet important de créer ce type de cheminement, c'est là une de nos préoccupations, et nous connaissons le grand succès que rencontre le cheminement des falaises de Saint-Jean et le long du Rhône.

Nous félicitons ce genre de motion. Nous aurons enfin le plaisir de pouvoir nous promener sur les bords de l'Arve et dans les falaises de Champel. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter cette motion.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En ce qui concerne le groupe libéral, malgré l'attachement qu'il porte au quartier de Champel et à ses habitants, il ne saurait donner suite à ce projet de motion. Les motifs en sont divers.

La réalisation d'un sentier piétonnier dans ou sur les falaises de Champel est une relative utopie, et j'en appelle en particulier à votre conscience écologiste. Les falaises de Champel sont un lieu sauvage et naturel à l'égard duquel la plus grande protection est nécessaire. La plus grande prudence s'impose également. Ces falaises ont la particularité de s'effondrer très régulièrement à chaque orage, et les propriétaires des terrains juste au-dessus voient fondre la dimension de leur

parcelle à l'occasion de chaque chute de pluie importante. Il suffit de regarder de près pour constater que, à l'intérieur même de ces falaises, on trouve aujourd'hui comme nichoirs à hirondelles d'anciens chalets. Ils avaient certes été construits de manière relativement exposée, mais les propriétaires d'alors n'avaient pas imaginé que leurs successeurs retrouveraient un jour ces chalets, vingt ou trente mètres plus bas.

Ces propos pour vous dire que les falaises de Champel sont dangereuses et que, si nous voulions les viabiliser, nous serions obligés d'intervenir, et lourdement. Il est évidemment possible, pour le plus grand profit des propriétaires riverains, que notre Conseil municipal s'engage à renforcer ces falaises. Ceux-là cesseront alors de voir leurs parcelles fondre, non pas comme neige au soleil mais je dirais, comme terre après l'orage. Pour eux, c'est tout profit. Au contraire, ce n'est profitable ni pour le quartier ni pour ce qu'il est coutume d'appeler le développement durable. Si le sentier antérieur n'est plus pratiqué, c'est qu'il n'est certainement plus fréquentable. S'il n'est plus fréquentable, c'est sans doute que le sentier qui était au sommet des falaises est aujourd'hui au fond des falaises.

En conséquence, si nous voulons faire passer un sentier le long des falaises, nous n'avons pas d'autre choix que de le faire passer à peu près au milieu des propriétés. Pour ce faire, il est évident qu'il s'agirait non pas de voter simplement une motion, mais de créer des servitudes de passage. Il y aurait donc lieu de négocier propriétaire par propriétaire. Une telle démarche, qui s'apparente, dans une certaine mesure, à une forme d'expropriation, a évidemment un coût; et je ne suis pas convaincu que la municipalité, qui a des priorités autres, souhaite effectivement indemniser les propriétaires de Champel pour réaliser des cheminements piétonniers.

En tout cas, mon attention ne porte pas sur ces éléments financiers que l'on peut qualifier de relativement abstraits ou de relativement bas mais bien plus sur la particularité des falaises de Champel. Je vous engage vivement à observer de plus près cette particularité, ce qui vous permettra de constater que mes propos ne sont pas issus du hasard. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'aimerais répondre à M. Froidevaux. Je pense qu'il a tout à fait raison dans cette affaire. Si je suis signataire, au nom des Verts, de cette motion, c'est un petit peu pour mettre le nez dans ce genre de dossiers. Si on pouvait créer ou revitaliser des cheminements, ils passeraient à travers des zones sauvages, et il est évident qu'il faut être prudent avec ce genre de propositions. C'est donc surtout pour cela que je fais partie des motionnaires. Il faut de toute façon faire appel à des associations comme Pro Natura qui sont tout à fait à même de savoir bien gérer la mixité entre – je dirais – le sauvage et le construit en ville.

M. Michel Ducret (R). Pour ce qui est du groupe radical, sans être opposé à cette idée, il relève deux choses essentielles: d'une part, il y a un Plan Piétons, voté par notre Conseil municipal, qui est en cours d'étude, et, d'autre part, ce n'est pas le quartier de Champel qui est le moins favorisé en matière de cheminements piétonniers. Par conséquent, nous estimons que cette motion est superfétatoire et nous vous proposons simplement de la refuser ou éventuellement, pour certaines personnes du groupe radical, de vous abstenir.

M. Robert Pattaroni (DC). Il nous semble que la question posée a une portée générale, alors nous ne nous prononçons pas sur le fait que ce soit plus urgent à Champel qu'ailleurs. Nous pensons que cela vaut la peine de renvoyer ce projet en commission et que ceux qui estiment qu'il faut faire de même dans d'autres quartiers interviendront en donnant les exemples à étudier. Je propose donc que l'on renvoie ce projet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). J'aimerais tout d'abord réagir vis-à-vis des propos d'un intervenant qui affirme que le quartier de Champel est favorisé sur le plan des piétons, alors que, véritablement, il ne l'est pas du tout. Il n'y a pas à Champel de parcours piétonniers et c'est, je l'affirme, un quartier dangereux pour les enfants, même si, Dieu merci, il y a des patrouilleuses scolaires, à l'avenue Louis-Aubert, par exemple. Non, Champel n'est pas vraiment un éden pour les piétons.

En ce qui concerne la création d'un cheminement piétonnier le long des falaises, je n'imagine pas qu'il faille recourir à un équipement très sophistiqué. Des choses peuvent être faites très simplement, et il ne faut pas oublier que, de toute manière, des usagers, dont les enfants, utilisent déjà ce parcours; mais, comme le disait très justement M. Froidevaux, il est dangereux. Il faudrait donc prendre quelques mesures de stabilisation, construire quelques escaliers, etc. Mesurez un tout petit peu ce que cela veut dire pour des gens qui habitent Champel, dans la zone de Beau-Soleil, de se rendre au stade de Vessy. C'est faire une énorme boucle et, dans la plupart des cas – vous le savez très bien – ces personnes prennent leur voiture ou parfois, heureusement, utilisent les TPG ou leur vélo mais, très souvent – voyons les choses comme elles sont – c'est l'automobile qui permet aux familles d'accéder rapidement au stade de Vessy. Un chemin qui descendrait donc en direction de l'Arve, une petite passerelle en bois qui enjamberait la rivière serait un paradis pour les habitants de Champel, et c'est tout simple. On ne demande pas des équipements sophistiqués ou luxueux. J'entends bien les remarques de M. Froidevaux concernant le problème de la sécurité. Je comprends

également les arguments de M. Perler; et il faut bien sûr que ce projet s'intègre et tienne compte du site naturel, mais je pense que c'est chose possible. Et n'oublions pas cette autre proposition visant à rétablir le sentier qui descendait en direction de la piscine de Carouge et qui a brusquement disparu, on ne sait pour quoi.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je serai très bref. J'ai été surpris de la proposition de M. Pattaroni de renvoyer ce projet en commission. C'est une idée qu'il faudra proposer lorsque le Conseil administratif viendra avec un projet. Si les commissaires ont des modifications à effectuer, c'est en commission que se fera un travail concret. Si vous renvoyez maintenant le projet de motion N° 7 en commission, vous allez vous trouver devant un plan, et certains diront qu'il faut passer par ici, d'autres qu'il faut passer par-là, etc. Tandis que lorsqu'il y aura le projet du Conseil administratif – si celui-ci répond, Monsieur Pattaroni – à ce moment-là, on le renverra en commission. Je vous suivrai alors ouvertement.

Si vous lisez bien la motion, elle lance une idée; et c'est, le cas échéant, l'arrêté proposé par le Conseil administratif qui concrétisera les faits.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je peux d'ores et déjà dire aux motionnaires qu'il sera, sur le principe, donné suite à leur demande, puisque le plan directeur des chemins pour piétons – qui sera mis à l'enquête publique au début de l'année prochaine – intégrera les grandes liaisons souhaitées par les motionnaires.

Certains d'entre vous l'ont relevé tout à l'heure, des études plus détaillées devront être effectuées par le Service d'urbanisme. En effet, chacun sait que la réalisation de ces cheminements pédestres peut poser problème non seulement en fonction de la nature du terrain – M. Froidevaux l'a rappelé tout à l'heure – mais également en fonction des problèmes fonciers, puisque bon nombre de ces chemins sont en mains privées.

Par conséquent, sur le principe, vous aurez, je dirais, une traduction de la demande dans le cadre du plan directeur des chemins pour piétons; ensuite, des études de faisabilité seront effectuées pour nous permettre d'y voir plus clair, d'une part, sur les risques éventuels et les dangers qui ont été évoqués et, d'autre part, sur la question de l'aspect foncier.

M. Roman Juon (S). La mémoire vivante, ça peut rendre service, surtout à M. Froidevaux. Son intervention m'amuse parce que, avec mon collègue Gérard

Deshusses, je crois également avec Christian Zaugg et d'autres personnes du Conseil municipal – c'était une motion interpartis – nous avons fait exactement la même. Cela devait être en 1985; ce n'est pas si lointain, mais, pour la plupart d'entre vous, ça l'est quand même. Pour ce qui est du problème de sécurité, du danger des falaises, eh bien, Monsieur Froidevaux, vous ne devez pas souvent vous promener, ou en tout cas pas dans ce coin-là.

A l'époque, on avait eu la même réflexion de la part de M. Claude Ketterer et de son directeur, Jean Brulhart. J'avais alors proposé à Jean Brulhart, qui était le directeur du département, de descendre à deux ou trois personnes avec chaussures à crampons, cordes et tout le matériel. Ils ne m'ont pas tellement cru quand je leur ai dit que cela était tout à fait faisable, mais ils sont quand même venus. Il s'est avéré que le terrain est tout plat: on traverse des vernes, des buissons, des noisetiers, il n'y a aucun problème. Le seul problème, de taille – et M. Froidevaux l'a souligné – est celui de propriétaires qui ne veulent surtout pas voir la populace passer tout près de chez eux. Il y avait alors, entre autres, M. Nicole, ex-directeur du journal *La Suisse* – tant regretté par nous autres de la gauche, parce qu'on a un peu oublié ce qu'on disait sur ce journal avant. Toujours est-il que le seul problème n'est pas technique, mais purement juridique; c'est un problème de droit à régler.

Quant à la traversée de l'Arve, soit nos pontonniers de l'armée, soit d'autres peuvent réaliser quelque chose relativement facilement, parce que ce n'est pas à cet endroit-là que cette rivière est la plus large. Personnellement, j'avais travaillé sur ce sujet avec des collègues ingénieurs, parce que cela nous intéressait beaucoup. En somme, je suis un utilisateur de La Grande-Fin et de ce coin-là. Il est clair qu'en arrivant avec le bus N° 3 c'était l'idéal de descendre quelques marches et d'arriver à ce magnifique endroit. Je crois que M. Ferrazino pourra me contacter pour plus de renseignements. Je pourrai peut-être le prendre par la main et l'emmener à cet endroit-là; il verra alors qu'il ne risque absolument rien. Ce sont simplement les propriétaires qui n'ont pas envie – comme je l'ai dit tout à l'heure – de voir n'importe qui se promener dans ce secteur.

La présidente. Monsieur Pattaroni, désirez-vous maintenir votre proposition de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement?

M. Robert Pattaroni (DC). Nous retirons notre proposition.

La présidente. Je fais alors voter la motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition du groupe libéral et abstention du groupe radical).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de créer de nouveaux cheminements piétonniers à Champel en reprenant les études réalisées le long des et dans les falaises qui dominent l'Arve et en direction du stade de Champel.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

La présidente. Avant de poursuivre, je suis chargée d'excuser l'absence de M. André Hediger, qui est en réunion de négociations.

D'autre part, j'aimerais saluer, à la tribune, notre ancienne collègue Madame Hélène Cretignier. (*Applaudissements.*)

4. Motion de M. Alain Marquet: «Accès pour tous au pont de la Machine» (M-8)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, côté Cité, le pont de la Machine ne dispose que d'une volée de marches pour son accès;
- que, côté quai des Bergues, une rampe d'accès est disponible;
- que l'absence de rampe sur la rive gauche rend ce pont infranchissable pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec une poussette,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'équiper l'accès au pont de la Machine, rive gauche, d'une rampe permettant le passage des fauteuils roulants et des poussettes.

¹ Annoncée, 379.

M. Alain Marquet (Ve). Mesdames et Messieurs, je me rends bien compte que cet objet est de moindre importance, eu égard aux préoccupations qui étaient les nôtres en début de soirée concernant, entre autres, la halle 6. Mais rien de ce qui est humain ne nous étant étranger, je me permets quand même de le soumettre à votre approbation ce soir.

Vous connaissez tous le pont de la Machine, vous savez que c'est un passage piétonnier important pour se rendre de la rive droite à la rive gauche, et évidemment vice versa. Vous savez aussi sans doute que, sur la rive droite, une rampe existe déjà, tant pour les papas ou mamans avec une voiture d'enfant que pour les personnes handicapées en fauteuil roulant. Simplement, il n'y a pas de rampe du côté rive gauche, et ma motion vise à la création, si possible, d'une telle rampe.

En effet, en l'état actuel, quelqu'un qui viendrait du centre-ville, des Rues-Basses, et qui serait dans la situation d'avoir une voiture d'enfant ou d'être en fauteuil roulant, se verrait contraint de faire le tour, soit par le pont de l'Ile, soit par le pont des Bergues, pour rejoindre, entre autres bâtiments importants sur ce pont de la Machine, l'arcade de la Ville de Genève, qui sert parfois de salle d'exposition. Je souhaite donc, ne serait-ce que pour que l'activité de l'arcade municipale puisse prendre tout son sens, et la motion le demande, qu'une rampe soit également créée sur la rive gauche. Je vous remercie.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). En ce qui concerne le groupe radical, nous refuserons cette motion. Je vais vous en expliquer les différentes raisons.

La première est que le pont de la Machine est déjà totalement accessible par le pont de l'Ile de ce côté-là, comme il l'est depuis les Bergues – ainsi que le relève le motionnaire. Ce détour est peu important, et cela particulièrement depuis que les arrêts des TPG ont été déplacés depuis la Petite-Fusterie en direction de Bel-Air.

Le deuxième élément est qu'il y a déjà un projet, déposé par la Ville de Genève, pour la rénovation du pont, avec un dispositif de rampe totalement hideux – lequel a été refusé fermement par la Commission des monuments, de la nature et des sites – en regard du raccord actuel, qui est plein de légèreté et typique de la fin du siècle passé.

Enfin, et troisième point, le résultat de la motion serait que le pont de la Machine, un des rares endroits où les piétons peuvent encore se déplacer sans avoir peur d'être renversés par un vélo, ne constituerait plus un de ces îlots de sécurité qui deviennent trop rares dans notre ville.

Toutes ces raisons conduisent à considérer cette motion commune à la fois inutile, superfétatoire puisqu'un projet est à l'étude, et malvenue, dans la mesure où ce projet ne reçoit pas un accord favorable de la part des autorités cantonales concernées.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je souhaiterais nuancer les propos que l'on vient d'entendre, à savoir qu'effectivement une étude est en cours dans le cadre du projet du Fil du Rhône et que, dans le cadre de cette étude, il est prévu un accès, une pente, sur le côté rive gauche du pont.

Simplement, comme l'a relevé M. Ducret, la Commission des monuments, de la nature et des sites a préavisé défavorablement ce projet, en raison du fait que l'impact qu'il aura sur le site est considéré comme fâcheux. Mais nous ne renonçons pas pour autant à chercher une solution, et mes services travaillent, avec l'architecte mandaté, sur le projet du Fil du Rhône pour trouver une solution qui puisse à la fois répondre à cette demande bien légitime et respecter le site, vu sa qualité.

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je fais voter la motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition des groupes libéral et radical et une abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'équiper l'accès au pont de la Machine, rive gauche, d'une rampe permettant le passage des fauteuils roulants et des poussettes.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

**5. Motion de M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang et Nicole Bobillier:
«Escaliers et chemin au parc Bertrand» (M-9)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- au bout de l'allée des marronniers, il existe un portail donnant accès au parc pour chiens;
- ledit accès est dépourvu d'un cheminement et, vu la déclivité du terrain, de marches;
- les personnes qui désirent emprunter le portail doivent le faire par le biais d'un talus peu herbeux;
- de ce fait, elles courent le risque de glisser, particulièrement par temps pluvieux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser quelques marches et un chemin pour faciliter l'accès des personnes au parc pour chiens.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). C'est bien la première fois que nous constatons que des aménagements, demandés par voie de motion, ont été réalisés avant même le vote du Conseil municipal. Un vote pourrait sembler désormais inutile. Détrompez-vous, car les aménagements effectués depuis l'annonce de la présente motion, en juin 1999, ne l'ont été que partiellement.

En effet, il faut maintenant compléter la rampe d'escaliers par un chemin identique à ceux qui existent déjà. Je remercie d'ores et déjà le Conseil administratif pour son esprit d'entreprise et l'invite à poursuivre l'action aujourd'hui inachevée. Les voisins du parc Bertrand et les élèves de l'école du même nom vous remercient de votre soutien à la motion N° 9. Il va de soi que je demande son renvoi au Conseil administratif. Je vous remercie.

Préconsultation

M^{me} Diane Demierre (L). Le groupe libéral ne s'oppose pas en tant que tel à l'acceptation de la motion N° 9, mais il ne comprend pas très bien l'utilité du chemin demandé, dans la mesure où il y a déjà trois entrées pour le parc pour chiens: une avec des petites marches tout à fait sûres et deux autres sur un chemin bitumé. Donc, à ce stade, le groupe libéral ne votera pas la motion, car il n'en voit pas l'utilité.

¹ Annoncée, 379.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition du groupe libéral et quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser quelques marches et un chemin pour faciliter l'accès des personnes au parc pour chiens.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je souhaiterais que, la prochaine fois, Madame Hämmerli-Lang, vous me lanciez un coup de fil; on éviterait peut-être un point à l'ordre du jour. On peut régler ce genre d'histoire par téléphone, ou bien je vous reçois volontiers le samedi matin autour d'une tasse de café.

La présidente. Madame Hämmerli-Lang, vous avez été mise en cause. (*Protestations.*)

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Ce n'est pas vraiment une mise en cause, Madame la présidente...

La présidente. Ce qui est juste est juste, je suis désolée...

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang. Cette motion est simplement déposée depuis le mois de juin, et le magistrat aurait aussi pu faire ce geste envers moi; il aurait pu venir m'en parler. (*Applaudissements et brouhaha.*)

6. Motion de M^{mes} Monique Guignard, Marie Vanek et M. François Sottas: «Sécurité de nos enfants à proximité de l'école des Franchises» (M-10)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le danger que représente la route sise devant l'école, cette route étant la rue principale des quartiers Vieusseux/Villars/Franchises;
- que la signalisation est peu appropriée pour indiquer la présence d'une école (route des Franchises et route de Meyrin);
- que ce passage est souvent utilisé par des véhicules en transit désireux de se soustraire aux fréquents bouchons des rues avoisinantes;
- que la vitesse excessive de certains usagers roulant dans cette zone résidentielle peut créer des accidents aux conséquences toujours dramatiques;
- la demande de nombreux habitants, pour qui la sécurité des enfants, comme dans tous les quartiers à forte affluence, est primordiale;
- que les écoles de notre ville sont de la compétence de l'administration municipale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier soit un système de ralentissement, soit une meilleure signalisation, ainsi que toutes les possibilités pour améliorer la sécurité des piétons dans ce quartier.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Concernant justement la sécurité de nos enfants à proximité de l'école des Franchises, je me suis aperçue qu'il y a quand même eu dernièrement une amélioration au niveau... (*Brouhaha.*) Je n'ai pas terminé, Mesdames et Messieurs...

La présidente. S'il vous plaît, laissez parler M^{me} Vanek.

M^{me} Marie Vanek. ... et je vous prie de m'écouter attentivement. (*Rires.*) Un aménagement a été fait à la hauteur du parc de l'ancienne école d'horticulture, au niveau du passage de sécurité. Mais ce qui nous importe se trouve à la rue des Franchises lorsqu'on va en direction du Bouchet. Il y a là un passage pour piétons qui est très dangereux, et les enfants l'utilisent régulièrement, soit pour se rendre au parc, soit pour se rendre à Balexert ou au Bouchet.

¹ Annoncée, 379.

Je vous propose donc de renvoyer cette motion au Conseil administratif pour qu'il mette enfin une meilleure signalisation et que l'on puisse avoir une sécurité renforcée. En effet, la route des Franchises est très fréquentée; beaucoup de gens l'empruntent pour se rendre à l'aéroport en évitant la route de Meyrin. Il est vraiment très important qu'on puisse réaliser ces travaux. Je vous remercie.

M^{me} Monique Guignard (AdG/TP). Nous avons déposé cette motion concernant les enfants qui fréquentent l'école des Franchises en vue d'améliorer leur sécurité, suite à une demande de nombreux habitants qui nous ont fait part de leurs craintes. L'Association des parents d'élèves, les Intérêts de Vieusseux, ainsi que d'autres associations, travaillent déjà sur ce sujet depuis des années. Il serait temps de réagir et de pouvoir enfin réaliser une protection plus sûre pour nos enfants. Nous pouvons nous référer à la motion N° 356 qui se rapportait, elle aussi, à des mesures de sécurité dans le quartier Vieusseux/Ernest-Pictet/Soubeyran/Soret.

Nous faisons cette fois allusion à la rue sise à l'intérieur du quartier de Vieusseux et se trouvant devant la sortie de l'école. Cette petite rue apparemment calme ne l'est justement pas. Lors de la conception de cette cité, la principale originalité résidait dans l'absence de circulation motorisée de surface, à l'exception d'une ceinture de circulation. Un cheminement piétonnier relie tous les bâtiments de la cité. Malheureusement, l'école et certains bâtiments se trouvent de l'autre côté de cette rue. Il arrive que des enfants quittant l'école ne pensent pas au danger et s'élancent sur la chaussée, le passage pour piétons ne se trouvant pas directement en face de la sortie de l'école. Il est fréquent de voir également déboucher des écoliers entre les véhicules en stationnement très souvent illicite. De nombreux accidents se sont déjà produits. Les usagers passent sur cette route à une vitesse souvent excessive; de plus, il y a une absence totale de contrôle de police sur ces lieux. D'autres empruntent la rue résidentielle et ne font que transiter: venant de la route des Franchises soit pour se rendre sur la route de Meyrin, soit pour accéder plus rapidement à l'avenue Wendt par l'avenue De-Luserna, cela bien souvent pour éviter des bouchons. D'autres encore, viennent stationner et terminent leur trajet en bus, malgré les parkings existant à proximité, tel que celui de Balexert.

Deux panneaux devraient rendre les automobilistes attentifs: «Rue résidentielle» et «Attention école». Malheureusement, peu d'usagers les voient. Il est vrai que, en venant de la route des Franchises, les véhicules doivent tourner à angle droit, la rue est étroite, des voitures sont fréquemment mal parkées; les conducteurs n'aperçoivent donc pas la signalisation.

D'après une instruction du Département fédéral de justice et police, concernant les rues résidentielles, que je cite, «les entrées et les sorties de la rue résiden-

tielle doivent être facilement reconnaissables». De plus, de nombreuses personnes ignorent à quelle vitesse est limitée une rue résidentielle. Il y a ensuite une légère montée, puis le passage pour piétons et enfin une petite rue venant de droite en face de l'école. Il est clair qu'il faut absolument être attentif à tout. Vous me direz que, si nous avons un permis de conduire, cela va de soi, mais tout le monde n'est pas un parfait conducteur.

Nous demandons d'appuyer la demande des différentes associations, afin d'accélérer le déroulement de leur requête et d'étudier toutes les possibilités visant à améliorer la sécurité des enfants dans ce quartier. J'espère donc qu'une solution sera trouvée et je pense qu'il ne faut pas attendre qu'un accident grave se produise pour agir.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

Préconsultation

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Le PDC a déposé au bureau une proposition d'amendement concernant cette motion, parce que nous sommes tout particulièrement sensibles à la sécurité de nos enfants à proximité des écoles en général et, en l'occurrence, de l'école des Franchises. Cet amendement complète l'invite par:

Projet d'amendement

«notamment en renforçant la présence d'agents de ville aux alentours de l'école des Franchises aux heures d'entrées et de sorties scolaires».

M. François Harmann (L). Le groupe libéral est naturellement sensible lorsqu'il s'agit de sécurité, *a fortiori* d'enfants à proximité d'une école. J'étais persuadé que cette motion était consécutive à un accident qui, en octobre dernier, a malheureusement blessé grièvement une fillette dans le périmètre de l'école des Franchises.

Par conséquent, je me suis renseigné sur ce périmètre, entouré d'artères à très haute densité, ce qui, bien sûr, génère des flux de trafic importants. Ce quartier s'est particulièrement développé avec, d'un côté, une école de culture générale et, de l'autre côté, le groupe scolaire des Franchises. Après avoir pris quelques renseignements, j'ai appris que ce périmètre avait fait l'objet d'une étude par un

bureau mandaté par la Ville. Ce bureau a travaillé en collaboration avec les associations de quartier, et notamment la Société coopérative d'habitation du Vieus-seux. Ce rapport a mis en évidence de nombreuses incohérences dans la signalisation, dans la mesure où nous nous trouvons dans un cadre où nous avons des rues résidentielles, des rues piétonnes ainsi que des rues privées. Par conséquent, je crois qu'il est important de prendre rapidement des dispositions pour que les rues qui se trouvent à proximité de l'école des Franchises soient mises en conformité au plus vite. Il est évident qu'il n'est pas concevable d'avoir un panneau de rue résidentielle et des passages pour piétons; il est donc important de suivre les recommandations que fait cette étude. Elle a été commentée dans le cadre d'une présentation aux habitants du quartier, qui étaient unanimement convaincus de ce problème. Il faut donc établir sans tarder une cohérence entre le marquage et la signalisation.

Par conséquent, ce que le groupe libéral retient, c'est qu'il faut prendre une mesure urgente visant à supprimer le marquage incohérent qui existe aujourd'hui et adapter la situation à la juridiction en vigueur. Le groupe libéral invite donc le Conseil administratif à prendre rapidement position à ce sujet.

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical acceptera le renvoi de cette motion en commission. Nous aimerions relever que c'est une bonne motion, en ce sens qu'elle soulève un problème mais ne préconise pas une solution, se contentant d'en demander une, sans *a priori*.

Nous sommes conscients que notre Conseil et ses commissions ne sont pas des bureaux d'étude et nous sommes heureux de voir arriver une motion qui va dans ce sens-là. Nous relèverons encore, que, d'une part, de telles mesures de modération de trafic supposent des investissements, vu que les bricolages et marquages, qui ne sont pas toujours très efficaces, sont souvent insuffisants pour obtenir le résultat voulu et que, d'autre part, de telles mesures ne doivent pas faire croire aux élèves et aux usagers piétons de la chaussée qu'ils auront une sécurité absolue. En ce sens, il ne faut pas relâcher la pression vers une meilleure discipline des enfants dans les écoles concernant les règles de la circulation.

En effet, ces mesures de ralentissement du trafic, indispensables pour obliger à ralentir les automobilistes qui ne respectent pas les signalisations, peuvent faire courir un grand danger aux piétons qui, du fait de l'existence de telles mesures, ne feraient plus attention à la circulation. Par conséquent, il faut éviter à tout prix de faire croire à une sécurité absolue découlant de ces mesures. Celles-ci n'empêcheront jamais totalement un accident, et je crois qu'il faut se garder de telles illusions.

Voilà ce que nous avons à dire pour l'instant sur ce projet qui sera certainement examiné plus avant en commission.

M. François Sottas (AdG/TP). Je prends la parole suite aux différentes interventions qui ont eu lieu. Premièrement, je n'ai pas bien compris la position de M. Harmann, du Parti libéral, par rapport à la motion. J'aimerais, Monsieur Harmann, que vous précisiez votre pensée, si j'ose vous interpellier.

En tant que motionnaire, je dirais qu'il est souhaitable, indépendamment peut-être de l'amendement de M^{me} von Arx-Vernon, qu'il y ait, d'une manière ou d'une autre, une certaine gêne physique de la circulation dans la rue se trouvant devant l'école des Franchises. Comme l'a signalé ma camarade Monique Guignard, des panneaux existent, mais les gens ne les voient pas. Ce qu'il faut, c'est que les mesures prises aient du volume sur la chaussée, sinon on n'arrivera pas à s'en sortir. C'est vrai que l'on doit effectuer un virage à nonante degrés pour entrer dans le quartier de Vieusseux, et cela dans les deux sens, mais après, on peut prendre une certaine vitesse et, au moment de la sortie des écoles, c'est dangereux. Il n'y a rien qui empêche de prendre de la vitesse sur la chaussée située devant l'école des Franchises, alors, un jour, il va y avoir un accident grave, et on ne pourra que le regretter. Et s'il ne nous reste qu'à le regretter, après que l'accident aura eu lieu, je ne sais plus à quoi nous servons.

Je ne suis pas très sûr que les agents de ville soient la solution; il faudrait aussi mettre en place quelque chose de physique sur la chaussée.

M. François Harmann (L). Pour répondre à l'interrogation de M. Sottas, je crois que le but de mon intervention était de suivre les recommandations faites par l'étude qui a été réalisée et d'utiliser les conclusions de cette étude pour adapter les mesures de sécurité à la situation, notamment par la mise en conformité des panneaux.

Effectivement, ces panneaux ont été ajoutés successivement mais ne correspondent pas à une situation juridique claire. Il y a des panneaux de zone résidentielle sur des chemins privés et une certaine incohérence dans le marquage. Je crois que la première chose à faire serait d'avoir la sagesse de regarder de plus près les conclusions de l'étude qui a été faite et de suivre les recommandations pour très rapidement sécuriser ce quartier et éviter qu'il y ait d'autres accidents. Un accident a eu lieu en octobre 1998 et, malheureusement, une fillette a été grièvement blessée. Je crois que le souhait général est de rapidement sécuriser ce quartier par des mesures simples, efficaces et que tout le monde puisse comprendre.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Si vous permettez, je peux tout de suite développer rapidement l'amendement et la justification de cet amendement.

Je crois que, selon le souhait de tout le monde, nonobstant l'aspect technique et utile des instruments de sécurité, cette motion met bien en évidence le besoin de sécurité grandissant aux alentours et à l'intérieur des écoles. La Ville a des éléments extrêmement concrets et beaucoup plus précieux encore que des panneaux indicateurs, l'un n'empêchant pas l'autre: ce sont effectivement les agents de ville. Je suis tout à fait persuadée que leur présence peut être dissuasive et que leur rôle est important en matière de prévention et de sécurité au sein du domaine public. Le PDC souhaite insister une fois de plus pour que les compétences des agents de ville soient mises en valeur, pour le plus grand bien de nos enfants. Je pense que c'est un des meilleurs exemples qui puissent être mis à disposition, et de la Ville et surtout des enfants, que de mobiliser aussi des agents de ville, en plus des panneaux que tout le monde souhaite.

C'est pourquoi nous renvoyons cette motion au Conseil administratif et nous vous invitons à soutenir notre amendement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dois avouer qu'en prenant connaissance de cette motion je n'ai pas cherché à atteindre les motionnaires par téléphone. J'ai demandé à mes services de contacter l'Office des transports et de la circulation (OTC), afin de voir qu'elles étaient les mesures envisageables pour assurer une meilleure sécurité aux alentours de l'école.

Vous l'avez relevé, ce sont surtout des problèmes de circulation qu'il faut résoudre. Je suis d'avis – et d'ailleurs le Conseil municipal aussi, puisque j'ai pris connaissance d'une motion qui avait été largement votée au sein de votre Conseil, il y a une année à peu près, où vous demandiez d'intervenir, mais d'une manière générale, pour la sécurité aux abords des écoles en constatant que ce qu'on appelle le «kit école» n'assurerait pas une sécurité suffisante – que les panneaux ne permettent pas d'assurer la sécurité. Pour ce qui est de la présence d'agents de ville, on transmettra à notre collègue Hediger.

Le problème des aménagements de sécurité est une de nos préoccupations constantes. Nous sommes d'ailleurs en train de préparer un projet de crédit, comme l'a relevé M. Ducret, non pas pour une école, non pas pour faire du bricolage, mais pour faire face aux dépenses si cette motion nous est renvoyée – comme nous l'espérons – puisqu'elle impliquera certains types d'aménagements, eux-mêmes entraînant des frais. Par conséquent, nous souhaitons venir devant vous au début de l'année prochaine avec un certain nombre de propositions concernant toute une série d'écoles, afin de garantir une sécurité qui, effective-

ment, aujourd'hui, n'existe pas. Il conviendra, bien évidemment, d'en chiffrer la dépense et de voter les crédits correspondants pour nous permettre, dans un deuxième temps, de faire ces travaux.

Dans l'immédiat, nous sommes en tractations avec l'OTC, puisque toutes ces mesures concernant la circulation doivent au préalable obtenir l'aval de l'OTC. Jusqu'à maintenant, nous avons reçu des réponses plutôt positives. Nous essayons de voir quelles sont les solutions envisageables, en tenant compte du fait que ce sont des artères à grand trafic et qu'il y a là une particularité qu'on ne rencontre pas, heureusement, dans chaque situation où se trouve une école et où ces problèmes de sécurité sont soulevés.

Donc, renvoyez-nous cette motion, et nous pouvons d'ores et déjà vous dire qu'une suite rapide pourra y être donnée.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne veux pas polémiquer bêtement avec mon collègue Ferrazino; je vois qu'il a fait une partie du travail. Mais je rappelle quand même – parce que j'ai siégé pendant vingt ans au Conseil municipal – à mon collègue Ferrazino qu'il aurait dû me téléphoner – ou avoir recours au téléphone arabe, qui est moins cher que le Natel – et que c'est le Service des écoles qui, dans un premier temps, doit faire une analyse de la situation.

Je peux vous rassurer, le Service des écoles a aussi pris, Monsieur Ferrazino, contact avec l'OTC. Ensuite, il vous proposera des mesures dans ce secteur... (*Brouhaha.*)

Une voix. Doublons!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Non, il n'y a pas eu de doublons...

La présidente. Monsieur Tornare, restez sur le sujet...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. ...je reste sur le sujet, Madame la présidente...

La présidente. Oui, mais ne réglez pas vos problèmes ici.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, notre collègue Ferrazino a le souci de bien faire les choses – ce qui le caractérise – et je crois qu'il faut le remercier d'avoir pris les devants.

Ce matin, nous avons fait, avec M. Christian Zaugg, une conférence de presse au sujet des patrouilleuses scolaires. Je crois que le souci du Conseil administratif – nous l'avons dit lors de cette conférence de presse – c'est de renforcer la sécurité autour de toutes les écoles de la Ville de Genève. Nous prendrons prochainement des mesures renforçant cette sécurité. Nous avons aussi demandé, pour aller dans le sens de M^{me} von Arx-Vernon, un renforcement du dialogue entre la gendarmerie, la police cantonale et nos agents de ville, car il est vrai que dans le passé – en tout cas lors de la précédente législature – il n'y a pas toujours eu de bons contacts. M^{me} von Arx-Vernon sait, par exemple, que pour la plate-forme contre l'exclusion il n'y avait pas de représentant des agents de ville jusqu'à maintenant.

Par conséquent, nous allons dans le sens de la coordination pour un renforcement de la sécurité autour des écoles et pour la lutte contre le vandalisme dans les préaux. Cette bonne synergie entre la police cantonale et la police municipale nous a, par exemple, permis d'arrêter dernièrement des petits trafiquants de drogue dans quelques quartiers. Et je peux vous dire que les habitants, les enseignants, les parents d'élèves et les élèves m'ont remercié par lettre.

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je fais voter l'amendement qui demande de compléter l'invite par: «notamment en renforçant la présence d'agents de ville aux alentours de l'école des Franchises aux heures d'entrées et de sorties scolaires».

Mis aux voix, l'amendement est accepté sans opposition (quelques abstentions).

La présidente. Je fais voter la motion amendée.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier soit un système de ralentissement, soit une meilleure signalisation, ainsi que toutes les possibili-

tés pour améliorer la sécurité des piétons dans ce quartier, notamment en renforçant la présence d'agents de ville aux alentours de l'école des Franchises aux heures d'entrées et de sorties scolaires.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Pour un projet de préretraite pour le personnel de la Ville» (M-13)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'une proposition du même type a été acceptée au début des années 1990 par notre Conseil pour le personnel, mais qu'elle n'a jamais été renouvelée;
- que, au niveau du Canton, un projet de loi est à l'étude en commission (PL 8057), en avril 1999;
- le PLEND B 5.20 (plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée) appliqué pour le personnel de l'Etat, dont voici quelques données:

Modifications proposées:

- Art. 2, lettre b) (nouvelle teneur): être âgé de 55 ans révolus;
- Art. 2. Entrée en vigueur: la présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

Après le bilan qu'il est possible de tirer en cinq années d'application de cette disposition légale, il apparaît souhaitable:

- d'instaurer une égalité de traitement entre femmes et hommes quant à l'âge minimum requis pour bénéficier du PLEND;
- de faire coïncider l'âge minimum susmentionné avec l'âge auquel il est possible de faire valoir un droit à une pension de retraite anticipée de la CIA ou de la CEH, soit 55 ans.

Proposer le PLEND dès l'âge de 55 ans pour les femmes et les hommes règle ces deux problèmes. De cette manière, le choix est laissé aux assurés pour de multiples combinaisons, par exemple:

¹ Annoncée, 630.

- a) de 55 à 60 ans: PLEND + rente 2^e pilier
de 60 à 65 ans: Rente 2^e pilier + avance CIA ou CEH
dès 65 ans: Rente 2^e pilier + AVS + remboursement avance CIA ou CEH.
- b) de 58 à 63 ans: PLEND + rente 2^e pilier
de 63 à 65 ans: Rente 2^e pilier + AVS anticipée
dès 65 ans: Rente 2^e pilier + AVS anticipée, pas de remboursement d'avance CIA ou CEH.

La durée de versement du PLEND reste fixée à cinq ans au maximum, ce qui ne modifie pas la charge financière de l'Etat.

Rappelons que le PLEND est une opération financièrement neutre pour l'Etat, la charge (10 millions en 1999) étant compensée par les différences des salaires et primes de fidélité entre les personnes retraitées et les nouveaux engagés, ainsi que par le gel des postes durant six mois.

Le PLEND permet donc de jouer un rôle positif sur le marché de l'emploi, compte tenu des départs enregistrés, soit:

(nombre de bénéficiaires du PLEND, en poste):

1993, 464;
1994, 296;
1995, 105;
1996, 128;
1997, 173;
1998, 201.

Le PLEND permet également de trouver des solutions satisfaisantes pour certains membres du personnel qui éprouvent des difficultés d'adaptation professionnelle en fin de carrière.

Une base de discussion avec les deux organisations du personnel de la Ville de Genève pourrait être engagée lors de négociations constructives pour l'avenir.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un projet, dans les meilleurs délais, pour une préretraite en faveur du personnel de la Ville de Genève, à la suite de négociations avec les représentants du personnel, et demande que ces derniers puissent s'exprimer et donner leur position.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Si, avec mon collègue, nous avons déposé ce projet, c'est que, depuis moins de deux ans, la Commission du personnel et les représentants des fonctionnaires municipaux ont demandé de pouvoir mettre à jour un programme de préretraite, comme il avait été fait – cela figure dans les considérants – au début des années 1990, sous le règne de M^{me} Madeleine Rossi.

Nous avons eu un projet qui avait touché tout le personnel entre 57 et 62 ans: 87 personnes étaient concernées et 85 ont accepté la préretraite. Il avait été demandé, en cours d'année, si ce projet pouvait être remis à jour pour encourager un certain nombre de personnes à prendre la préretraite. Je vous signale qu'un mois après le départ de ces 85 personnes 44 jeunes avaient pu trouver un emploi au sein de l'administration. Par rapport au chômage, il y avait eu un certain nombre d'indices montrant que ces mesures avaient aidé les gens à chercher un emploi. Le Conseil administratif a dû compléter, en cours de route, un certain nombre de services et, on peut le dire, 60 à 70 personnes, des jeunes en fin d'apprentissage ou en recherche d'emploi, ont pu entrer à la Ville de Genève. C'est pour cela qu'il a été demandé à l'ancien Conseil administratif de présenter une nouvelle fois un projet. Mais je ne sais pas si c'est resté lettre morte ou si, voyant venir les élections, celui-ci s'est dit que le nouveau Conseil administratif n'avait qu'à tremper dans cette affaire et présenter un projet au Conseil municipal pour que l'on puisse l'adopter.

Je signalerai simplement que l'Etat de Genève a déjà le PLEND, qui a été complété par un certain nombre de points et qui est actuellement en discussion, tant au niveau de la commission du Grand Conseil qu'au niveau des représentants du personnel, afin de procéder à certaines modifications.

Mon collègue et moi-même avons fait figurer dans les considérants de la motion N° 13 des paragraphes importants qui vous donnent une idée de la manière dont cela se passe au niveau cantonal, et il faut dire que la Ville de Genève par rapport à la CAP...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Lyon; mais, si le sujet n'intéresse pas une grande partie des conseillers municipaux, ils peuvent sortir de la salle ou au moins laisser parler tranquillement M. Lyon.

M. Jean-Pierre Lyon. ...ils veulent peut-être prendre leur préretraite?

Nous avons proposé ce projet pour relancer le débat au niveau du Conseil administratif, et nous avons une petite question. Notre groupe se disait qu'il fallait renvoyer le projet à la commission des finances, mais, comme il s'agit d'une demande faite par les représentants du personnel de l'administration, est-ce qu'on ne devrait pas procéder comme pour l'ancien projet; c'est-à-dire renvoyer cette motion au Conseil administratif? Lorsque le projet d'arrêté qui stipulera les clauses et les modifications du règlement, ou les amendements qui le concernent sera prêt, à ce moment-là, on pourra l'étudier en commission. Si le Conseil administratif dit qu'il est préférable de lui renvoyer la motion pour qu'il puisse nous présenter un projet ou si une majorité du Conseil municipal veut le renvoi en com-

mission, nous serons d'accord, car nous ne sommes pas ferrés sur cette affaire. Je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Pour notre part, nous étions favorables au renvoi en commission. Si le Conseil administratif se déclare prêt à recevoir le projet pour lui-même déboucher sur une proposition concrète, nous serons également d'accord de le renvoyer au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (S). Il est vrai que la problématique soulevée par la motion N° 13 avait déjà été posée à plusieurs reprises au Conseil administratif et devant ce Conseil municipal. De ce fait, la commission des finances – à travers le projet d'arrêté N° 475, qui propose la réduction du temps de travail de la fonction publique municipale, les fameuses trente-deux heures en quatre jours, et où cette problématique de la préretraite est aussi posée – est déjà en train de l'étudier.

Il faudrait que le Conseil administratif vienne avec un projet. Je dois dire que je préférerais qu'il nous présente non pas un projet spécifique concernant le PLEND, mais un projet plus global, qui nous parle de la réduction du temps de travail au sens général du terme, donc en incluant, bien évidemment, la possibilité de prendre la retraite anticipée. En effet, le meilleur moyen de financer tout cela est d'avoir une vision globale du problème.

Il serait intéressant de savoir ce que pense le Conseil administratif de tout cela. Je ne suis pas d'accord de renvoyer la motion N° 13 au Conseil administratif ou à la commission des finances qui, de fait, sont déjà saisis du même problème.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (opposition des groupes libéral et radical).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui présenter un projet, dans les meilleurs délais, pour une préretraite en faveur du personnel de la Ville de Genève, à la suite de négociations avec les représentants du personnel, et demande que ces derniers puissent s'exprimer et donner leur position.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Non aux salaires bloqués. Oui à des négociations avec les représentants du personnel pour d'autres solutions» (M-14)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'introduction des salaires bloqués entre janvier 1998 et décembre 2000 après de fausses négociations, cela au cours d'une séance entre le Conseil administratif et les organisations du personnel, avec une menace de supprimer 220 postes de travail si ce projet était refusé par le personnel de la Ville de Genève;
- que nous avons proposé, au sein de l'AdG (SolidaritéS et Indépendants), une modification de l'arrêté du Conseil administratif;
- que le blocage des salaires du personnel de la Ville de Genève doit être entièrement lié au budget 1998, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998;
- que le Conseil administratif doit engager de véritables négociations avec les représentants du personnel, au cours de cette année, pour établir le budget 1999 avec de nouvelles bases pour une véritable démocratie;
- les propositions de modification des arrêtés faites en 1998:

«LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres v) et w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et le personnel,

arrête:

ARRÊTÉ I (modification)

»*Article premier.* – L'application des articles 45 «Augmentations ordinaires» et 46 «Augmentations extraordinaires» du statut du personnel de l'administration municipale est suspendue du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998.

»Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998, les augmentations ordinaires ne sont plus versées au personnel; il en va de même des augmentations extraordinaires.

»*Art. 2.* – L'application de l'article 56, alinéa 2, du statut du personnel, «13^e salaire et salaire progressif», est suspendue du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998.

¹ Annoncée, 630.

»Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur avec effet pour 1998.

ARRETE II (modification)

»Article premier. – L'application des articles 71 «Augmentations ordinaires» et 72 «Augmentations extraordinaires» du statut du personnel du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève est suspendue du 1^{er} janvier au 31 décembre 1998.

»Uniquement pour 1998, les augmentations ordinaires ne sont plus versées au personnel, il en va de même pour les augmentations extraordinaires.

»Art. 2. – L'application de l'article 83, alinéa 2, du statut du personnel du Service d'incendie et de secours, «13^e salaire progressif», est suspendue du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998.

»Pour le personnel en activité avant le 1^{er} janvier 1998, le taux du 13^e salaire progressif atteint en 1997 s'applique pour 1998.

»Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur avec effet pour 1998.»

- que ces propositions de modification des arrêtés portaient sur une année seulement et non sur trois ans, la majorité du Conseil municipal l'a refusée;
- que nous proposons d'engager, avec le nouveau Conseil administratif, des négociations véritables pour trouver d'autres solutions d'économies dans le budget de la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à engager des négociations constructives, cela dans les meilleurs délais, avec les deux organisations du personnel de la Ville de Genève et à trouver dans d'autres domaines des économies budgétaires, cela dans l'intérêt de créer un climat social pour le personnel.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je crois que je ne surprendrai personne en disant que je suis absolument pour que le statut du personnel et que les conditions suivant lesquelles les personnes ont été engagées, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé, soient respectées.

Ce qui s'était passé lors du blocage des salaires du personnel de la Ville de Genève correspondait à une dérogation au statut qui régit les rapports de travail entre le personnel, le Conseil administratif et la Ville de Genève. Lors des négociations entre le personnel et le Conseil administratif – négociations qui avaient débouché sur le blocage que nous connaissons – il avait été dit, à l'époque, que les

finances de la Ville étaient dans une situation tellement catastrophique qu'il fallait absolument bloquer les mécanismes salariaux de la Ville, notamment en ce qui concernait la progression dans l'échelle, dans les annuités et dans d'autres aspects des mécanismes salariaux du personnel, et que si on ne procédait pas à ce blocage, on serait amené à supprimer un certain nombre d'emplois.

La situation s'était révélée beaucoup moins préoccupante par la suite, au niveau des comptes 1998. Il ne me viendrait pas à l'idée, en ce qui me concerne, de me substituer au personnel pour discuter avec le Conseil administratif. Il appartient en effet au personnel de négocier ses conditions de salaire et de travail. Mais il faut quand même relever que les résultats n'ont pas été ceux qui avaient été présentés au personnel et que, d'autre part, un certain nombre d'arrêtés ont été décidés au Conseil municipal à la lumière des explications données par le Conseil administratif, bien sûr sur la base de l'accord intervenu.

Ce que nous demandons aujourd'hui, ce n'est pas la violation de l'accord, bien au contraire; l'accord ayant été signé, il faut le respecter. Ce que nous demandons au Conseil administratif, par le biais de cette motion – que nous proposons également de renvoyer directement au Conseil administratif – c'est que des discussions s'engagent avec le personnel, afin de tenir compte des résultats plus favorables, ou moins défavorables que prévu lors des négociations et pour tenir compte également d'un élément que je vous communique, pour celles et ceux qui ne l'ont pas vu. Dans les comptes 1998, par exemple au chapitre 30, «Charges du personnel», nous constatons que les charges budgétées pour 1998 étaient de 292 771 000 francs et que les charges effectives, c'est-à-dire les résultats des comptes, étaient de 290 690 000 francs, c'est-à-dire qu'il y a eu, en plus du blocage des mécanismes salariaux, une économie sur le dos du personnel de l'ordre de 2 000 081 francs exactement.

Au vu de ces chiffres, nous demandons, au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renvoi de cette motion directement au Conseil administratif pour qu'il examine une possibilité d'affecter tout ou partie de cette économie supplémentaire de l'ordre de 2 millions de francs, non pas en violation de ou en dérogation à l'accord intervenu, mais sous la forme, par exemple, d'une indemnité fixe pour l'ensemble du personnel. Cette indemnité serait payée une fois et, bien sûr, par rapport à ce que nous voulons également faire pour la suite des événements, c'est-à-dire en ce qui concerne le budget 2001.

Je ne surprendrai personne en disant que, pour mon groupe, il est essentiel que le statut soit respecté et que l'on cesse de s'en prendre systématiquement au personnel chaque fois que quelque chose ne va pas très bien. Nous savons en effet que, lorsque des personnes sont engagées, c'est sur la base d'un contrat, au vu d'un statut; étant donné que ce contrat a été la base de l'engagement, il faut le respecter.

Préconsultation

M. Sami Kanaan (S). Disons que la motion N° 13 confirme un principe fondamental que nous avons toujours défendu, à savoir que les partenaires sociaux doivent négocier. C'est parfois bon de le rappeler, particulièrement maintenant, dans la mesure où nous savons tous que les accords salariaux actuels – bons ou mauvais, mais il se trouve qu'ils sont en vigueur – se terminent à fin 2000, et nous espérons que ce n'est pas en décembre 2000 que nous commencerons à négocier l'avenir.

Il est vrai que nous sommes quelque peu refroidis par l'exercice du budget 1998, où nous avons assisté, assez impuissants finalement, au Conseil municipal, à un dialogue de sourds entre le Conseil administratif et le personnel et où nous avons dû, en tant que Conseil municipal, arbitrer – alors que ce n'est pas nécessairement notre rôle – la discussion sur les détails des mécanismes salariaux. Nous votons un budget, mais nous avons peu de moyens d'intervenir directement sur les mécanismes salariaux, ou alors de manière relativement abrupte et simpliste, par la force des choses. Ce n'est qu'à contrecœur et dans le cadre de l'annulation du premier projet de budget, voté au Conseil municipal, que nous avons finalement accepté quelque chose qui nous déplaisait – tout autant qu'à nos partenaires de l'Alternative de l'époque – mais qu'il fallait bien accepter si on voulait avoir un budget valable à fin février 1998.

L'exercice nous a donc quelque peu refroidis. Il est clair que nous préférons dès à présent insister sur la nécessité absolue de donner toute la priorité à des discussions, et nous savons que le Conseil administratif a déjà commencé, tout au long de l'année 2000 – dans la première moitié de préférence – pour que nous puissions dès que possible, aussi au Conseil municipal, voir de quel bois le personnel se chauffe et dans quelle mesure, après s'être serré la ceinture pendant quelques années, il peut avoir sa part de l'amélioration de la situation financière, si elle se confirme.

Simple exemple pour confirmer que, en principe, nous acceptons l'entrée en matière sur cette motion. Il ne nous paraît pas indispensable de la renvoyer à la commission des finances. Dans la mesure où elle ne fait qu'ancrer un principe de base, nous préférons l'envoyer telle quelle au Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Je suis enchanté d'apprendre que les motionnaires ne se substituent pas au Conseil administratif pour négocier avec le personnel, mais qu'ils nous offrent des pistes. Je crois que c'est en effet comme cela que nous devons fonctionner les uns et les autres vis-à-vis de notre personnel municipal.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif a toujours dit et prouvé qu'il est là pour dialoguer. Depuis que nous sommes, mes collègues et moi, au Conseil administratif, nous pouvons dire que cela a toujours été le cas. Nous nous réunissons régulièrement avec la commission du personnel, nous établissons un ordre du jour et parlons donc des sujets que nous mettons sur la table d'une manière très ouverte.

Pour ceux qui n'étaient pas au Conseil municipal en 1997, lorsque le Conseil administratif, à majorité alternative, a passé cet accord, je vous prie de croire que cela a été fait dans les règles de l'art et parfaitement démocratiquement, puisque le Conseil administratif a fait des propositions, lesquelles ont été discutées par la commission du personnel, relayées ensuite par une assemblée générale du personnel de la Ville, tenue à la salle du Faubourg, où deux de mes collègues sont allés présenter le point de vue du Conseil administratif. C'est à la quasi-unanimité du personnel présent – c'est-à-dire plus de 500 personnes – que le blocage des mécanismes salariaux a été accepté. Je précise encore une fois – pour ceux qui n'étaient pas là dans la précédente législature – que le blocage des mécanismes salariaux n'a engendré aucune baisse du pouvoir d'achat du personnel, puisque le personnel a conservé l'indexation des salaires au coût de la vie, donc le même pouvoir d'achat.

Maintenant, il est vrai que, globalement, nous avons tous perdu un peu de plumes dans des affaires de ce type. Certains d'entre vous ont approuvé la suppression de certaines déductions fiscales, et on sait ce qu'il en est des caisses maladie. Bref, tout cela a augmenté en général les charges des salariés et a dû entraîner d'une certaine façon, peut-être, une diminution du pouvoir d'achat, mais ce n'est en tout cas pas dû à la politique salariale du Conseil administratif.

Je voudrais encore préciser ici que le Conseil administratif respecte les statuts du personnel. Lorsqu'il négocie avec la commission du personnel, les discussions peuvent être parfois âpres, mais, une fois qu'il arrive à un résultat et que celui-ci est ancré dans les statuts, eh bien, croyez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif respecte au pied de la lettre les statuts de la fonction publique.

En ce qui concerne les indemnités salariales, il a été fait allusion tout à l'heure à un certain partage ou à un certain retour qui devrait être effectué, compte tenu du fait que les résultats ont été moins mauvais que prévu aux comptes 1998 et que, peut-être, aux comptes 1999, nous aurons une bonne surprise. Mesdames et Messieurs, il faut savoir que le Conseil administratif a tenu compte de cela, puisque nous avons offert des jours de congé supplémentaires, respectivement des indemnités supplémentaires pour la période de fin d'année. Nous avons fait cette proposition et elle a été acceptée; vous voyez donc que nous

n'avons pas gardé cet argent, parce que, lorsque nous offrons des jours de congé supplémentaires, eh bien, c'est comme si nous décaissions, somme toute, de l'argent.

Mesdames et Messieurs, nous sommes encore sous contrat jusqu'à la fin de l'an 2000, et je ne peux que vous dire que nous sommes entièrement d'accord avec la proposition qui est faite, respectivement l'invite de cette motion N° 13, à savoir de négocier. Nous avons déjà ouvert les négociations et nous continuerons, dans un climat que j'imagine serein, de négocier le futur de la fonction publique municipale.

Maintenant, j'aimerais poser une petite question. Dans votre invite, il est dit, Messieurs les motionnaires, qu'il faut parler avec deux organisations. Si je comprends bien, il s'agit donc, bien sûr, de la commission du personnel et de l'Association des cadres de l'administration municipale? Très bien, c'est exactement dans ce sens-là que le Conseil administratif négocie la politique salariale, puisque nous nous réunissons, contradictoirement, avec l'Association des cadres de l'administration municipale et avec la commission du personnel.

Nous sommes donc prêts, pour l'année prochaine, à discuter, et je suis persuadé qu'on arrivera à un accord qui soit acceptable par les deux parties.

M. Pierre Losio (Ve). Au sujet de la motion N° 13, je voudrais rappeler que, lors du débat sur les comptes, le groupe des Verts l'avait dit; lors du débat d'entrée en matière sur le budget, les Verts l'avait dit et cette motion nous donne l'occasion de le redire une fois de plus: nous demandons que le Conseil administratif prépare, de manière très sérieuse, la sortie du gel des mécanismes salariaux en négociant avec le personnel. Nous avons entendu les propos du Conseil administratif ainsi que ceux d'autres groupes de l'Alternative et nous ne pouvons que souscrire à cette démarche. Nous n'entendons nous substituer ni au Conseil administratif ni, surtout, à la commission du personnel pour négocier ce qui lui semblera le plus opportun avec l'autorité municipale.

Le groupe des Verts vous invite à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe trouve aussi que le moment est venu d'entrer en matière par rapport à la question du blocage des mécanismes salariaux. Nous aurions aimé entendre quand même les différentes parties à la commission des finances pour les raisons suivantes: tout à l'heure, nous avons voté une motion, qui est une intention à l'endroit du Conseil administratif, à qui l'on demande d'étudier ou de revoir le système de préretraite.

Il y a, dans le cas qui nous occupe, un contentieux assez important entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il y a eu tout d'abord divergence de vues; puis les motionnaires ont cru bon de rappeler, carrément, des arrêtés extrêmement précis dans la motion N° 13. Certes, ils ne sont pas dans l'invite, mais ils sont néanmoins une référence particulièrement mise en évidence. Alors, ou bien nous avons une motion toute simple qui invite à la négociation et nous pouvons la renvoyer au Conseil administratif; ou bien nous avons de telles conditions d'entrée en matière que, afin que la commission des finances et le Conseil municipal ne se retrouvent pas surpris en septembre 2000, avec très peu de temps pour aller de l'avant, puisqu'en définitive c'est nous qui devons voter, nous souhaitons, au Parti démocrate-chrétien, que le projet de motion N° 13, s'il reste tel quel, soit renvoyé à la commission des finances.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Il est vrai que, en fonction des interrogations et des remarques qui ont été faites par les différents groupes, il faut se poser un certain nombre de questions au niveau de l'historique du blocage des mécanismes salariaux. Lorsque les arrêtés concernant le gel des mécanismes salariaux sont entrés en vigueur, en 1998, il y a eu un certain nombre de remarques, soit de la commission du personnel, soit des différents responsables des départements, qui demandaient si les salaires bloqués étaient une solution qui pourrait s'étendre sur un court laps de temps, par exemple une année, et qui suggéraient d'attendre des propositions par rapport à des économies que l'on pourrait faire sur des investissements ou des achats différents dans toute l'administration.

Il faut dire – pour répondre à M. Pattaroni – et mon collègue Kanaan a évoqué ce problème, que les négociations ont duré très peu de temps lorsqu'il y a eu la proposition du Conseil administratif contenant les arrêtés concernant le blocage des salaires contre la contribution de solidarité. C'est vrai que cela a surpris un certain nombre de personnes et qu'il n'a pas pu y avoir de remarques, modifications ou propositions. C'est pour cela que l'on s'est dit, en fonction du climat qui régnait à la fin de 1997 et au début de 1998: «Ne faudrait-il pas lancer un avis et une idée, afin que l'on commence gentiment les négociations dans le courant de l'année prochaine? Si, déjà au mois de juin 2000, une idée, des axes sont choisis, on aura un meilleur consensus et un meilleur climat au niveau de l'administration, et il n'y aura pas de remarques désagréables par rapport à nos magistrats.»

Alors, il faut penser dès maintenant à cette affaire de déblocage des mécanismes salariaux. On sait bien que cela ne démarrera pas le 15 janvier, mais, si déjà dans les premiers mois de l'année prochaine il y a quelque chose qui se met en place, si une information est faite par la commission du personnel, par l'Association des cadres, au niveau de leurs membres, je suis sûr qu'on sera dans un meilleur climat. Je donne un exemple – et c'est au niveau de l'histoire: j'avais

présenté en décembre 1997, lors des séances du budget 1998, le rapport de minorité N° 285 C, allant justement dans le sens qu'il n'y avait pas eu de véritables négociations. J'ai mis, dans les considérants, les modifications des arrêtés qui avaient alors été proposées. Je vous rassure tout de suite, j'ai obtenu 14 voix sur 80, un vrai tabac – aussi bien que le personnel lors du vote sur le blocage des salaires! Alors, je pose une question par rapport au vote, et je remercie M. le maire d'avoir évoqué l'affaire de l'assemblée générale du personnel, mais cela me laisse un petit peu songeur. En effet, en tant que responsable syndical et représentant du personnel, j'ai négocié les statuts et une nouvelle échelle de salaires aux TPG, etc., mais nous nous étions mis d'accord avec le conseil d'administration: vote au bulletin secret de l'ensemble du personnel – et même le directeur a voté. Je vous le dis tout de suite, le résultat a été très clair, tandis que, dans le cas qui nous préoccupe, il reste quand même une ombre. Je ne veux pas montrer du doigt M. le maire, mais peut-on vraiment considérer, lorsque 500 personnes sur 2300 votent, qu'il s'agit d'un vote unanime? Certaines personnes qui sont allées à l'assemblée m'ont dit que cela ne valait même pas la peine de voter parce que tout était réglé. Le personnel, on l'a ressenti, ne pouvait pas faire autrement qu'accepter ce qui lui était proposé.

Puisque M. le maire a lancé l'idée de se mettre autour d'une table et de négocier avec les deux organisations du personnel, je me demande si l'on ne pourrait pas se mettre d'accord sur un point, qui ne coûtera pas très cher et qui ne sera pas tributaire d'un avis politique, c'est-à-dire de prévoir un vote au bulletin secret en faisant participer l'ensemble du personnel. Je suis sûr qu'en l'occurrence le Conseil administratif viendra nous dire: «Nous avons négocié et voici le résultat: 2300 votants, 1500 pour ceci, 500 pour cela», etc. Aux TPG, il y a eu quatre ans de négociations, avec pour résultat une révision totale des statuts en fonction du contrat de prestations, une échelle des salaires – je n'ose pas le dire pour mes amis de l'Etat – avec des augmentations... Bref, cela a été approuvé par les trois quarts du personnel.

Je lance donc l'idée d'un vote au bulletin secret. Il serait bien que M. le maire pense à cela au lieu de convoquer une assemblée générale du personnel – j'appelle cela une assemblée bidon: 500 personnes sur 2300, pour moi, c'est une assemblée bidon, parce qu'on ne peut pas dire que c'est un résultat démocratique.

Je remercie le conseiller administratif d'être entré en matière, mais il faudra, au mois de janvier, se mettre autour d'une table, et vous verrez qu'on trouvera de nombreuses idées. Est-ce que le personnel n'a pas des idées sur les économies à réaliser, auxquelles nous, dans cette salle, n'avons même pas pensé? Nous pourrions presque le remercier d'avance. En disant cela, je réponds aussi à M. Pataroni.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Mon intervention concerne la motion, et je ne voudrais pas entrer dans le débat qui vient d'être lancé par mon comotionnaire. Je voudrais simplement répondre à M. le maire.

Quand M. le maire dit que le Conseil administratif a scrupuleusement respecté les statuts du personnel, ce n'est pas tout à fait exact. Les statuts du personnel précisent et la manière de payer les augmentations annuelles ordinaires et l'ensemble des autres volets de la question salariale du personnel. Ce qui avait été adopté, c'était une dérogation aux statuts, donc M. le maire n'a pas respecté les statuts. Ça, c'est une première chose.

Il ne m'appartient pas de me substituer aux représentants du personnel lors des négociations; chaque groupe de personnel a les représentants qu'il mérite lorsqu'il négocie avec le patron. Je voudrais simplement rappeler que, lorsque le Conseil administratif a mené ces négociations, il avait brossé un tableau extrêmement noir de la situation. Je pense que c'est dans l'intérêt même du Conseil administratif, lorsque la situation n'est pas du tout celle qui a été décrite – qu'elle est beaucoup moins mauvaise – de l'admettre. En effet, la crédibilité du Conseil administratif consiste à le reconnaître et à dire au personnel: «C'était effectivement beaucoup moins grave que prévu; vous avez néanmoins participé à l'effort.» Et cet effort-là, vous l'avez d'ailleurs accentué, Monsieur le maire, lorsque je lis que, par rapport aux chiffres qui figuraient dans le budget – c'est-à-dire après l'accord avec le personnel sur le blocage des mécanismes salariaux, après en avoir calculé les résultats et les incidences sur le budget – vous avez, en outre, fait plus de 2 millions supplémentaires d'économies sur le personnel. Je ne dis pas que c'est sur le plan salarial par rapport aux mesures prises, mais sûrement par rapport aux emplois et au nombre de postes qui dépendent de la Ville.

Par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure concernant les négociations, je vous signale que dans les statuts du personnel, que j'ai sous les yeux, l'article 84 dit ceci: «L'activité de la commission ne peut être invoquée pour limiter les droits et libertés des syndicats.» Par conséquent, ce n'est pas à moi que vous allez apprendre que les syndicats ont un rôle de figuration et que ce n'est pas avec les syndicats qu'il faut négocier. On négocie avec ceux qui se battent – vous le savez très bien – et lorsque les gens se battent, on est forcé de négocier. Il vaut cependant mieux négocier sans en arriver là. L'expérience prouve que vous ne pouvez pas ignorer le fait syndical et que, de toute façon, il appartient au personnel de la Ville de savoir avec quel représentant, avec quel syndicat il veut défendre ses droits.

Cela étant dit, je souhaite que l'on traite la motion N° 13 non pas comme une simple invite pour discuter mais comme une invite pour qu'il y ait un effort de la part du Conseil administratif vis-à-vis du personnel. A défaut, Monsieur le maire, je peux vous dire une chose, c'est que lorsque vous viendrez devant notre Conseil

pour dire que la situation est tellement catastrophique – parce que c’est nous qui votons le budget, comme vous le savez – qu’il va falloir prendre telle ou telle mesure par rapport au personnel, eh bien, vous ne serez pas crédible, parce que vous n’aurez pas fait l’effort de reconnaître que ce qui a été fait par le personnel était effectivement au-delà de ce qui était prévu du point de vue des difficultés financières, que l’on peut faire un geste, et c’est ce geste-là qu’on vous demande de faire.

M. Jean-Luc Persoz (L). Je suis un petit peu surpris par le sens du débat. Il me semble, tout d’abord, que l’Alternative est majoritaire dans cette assemblée et sur ces bancs. Par conséquent, je suis étonné d’entendre les propos de M. Mouhanna, alors que le maire s’est prononcé tout à l’heure en faveur d’une négociation avec le personnel. Il me semble en effet qu’il ne viendrait pas à l’idée du maire, minoritaire au sein du Conseil administratif, d’imaginer qu’il peut passer outre à une négociation avec le personnel et les deux commissions du personnel.

Cela étant dit, chaque fois que nous avons eu un débat budgétaire, que cela soit dans cette enceinte ou en commission des finances, reconnaissez, Monsieur Mouhanna, qu’il a été souligné – et de ce côté des bancs également – que l’effort consenti par le personnel concernant le blocage des mécanismes salariaux – vous parliez tout à l’heure de blocage des salaires – se traduit par une amélioration des coûts et des charges de la Ville de Genève. Résultat des courses, ce débat n’a finalement pas lieu d’être. Vous avez les cartes en main, ici, pour faire avancer les choses; vous avez les cartes au Conseil administratif pour que les négociations aillent dans le sens que vous désirez. Pour terminer, il me semble parfois, Monsieur Mouhanna, que nous sommes d’accord, pas souvent mais en tout cas sur ce point nous sommes d’accord, à savoir que la responsabilité de la gestion du personnel n’incombe pas au Conseil municipal, mais bel et bien au Conseil administratif.

Par conséquent, les libéraux, qui, dans un premier temps et avant d’avoir écouté le maire et le Conseil administratif, pensaient plutôt rejeter cette motion, tout simplement pour permettre au Conseil administratif de faire son travail de gestion du personnel et de négocier avec les commissions du personnel de la Ville, vous proposent le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (S). Il y a juste un aspect des choses que j’aimerais rappeler. Madame la présidente, vous le direz à notre collègue Mouhanna. Les mécanismes de blocage des salaires ont effectivement été respectés et si, dans les

comptes 1998, il y a un non-dépensé – et non pas un bénéfice – par rapport aux salaires, il s’agit simplement des postes vacants qui n’ont pas été repourvus et dont nous ne savons pas, au moment du vote du budget, ce qu’il en adviendra. Ce sont des postes vacants dus, hélas, à des démissions, des décès, des maladies, et les remplacements prennent un certain temps. Il ne s’agit donc pas d’une économie supplémentaire sur les salaires, il s’agit simplement de non-dépensé pour des postes qui ont été partiellement non occupés dans l’administration pour les raisons que je viens d’évoquer. Il ne s’agit donc pas d’une diminution supplémentaire sur ce qui a été voté. Je pense que c’est quand même utile de le rappeler. Le mécanisme de blocage était déjà suffisamment contraignant, et rien n’a été ajouté par le Conseil administratif, ni par le Conseil municipal.

Cela dit, nous sommes persuadés que le Conseil administratif fera plus d’efforts que d’habitude en ce qui concerne les négociations avec le personnel, de façon que le couac de 1997 – il faut bien reconnaître que c’en était un – ne se reproduise plus.

M. Pierre Muller, maire. Je ne veux pas revenir sur l’explication donnée par le préopinant, parce qu’elle est parfaitement exacte.

J’aimerais simplement dire que, au final, le nombre de postes en Ville de Genève n’a pas diminué, il a même plutôt eu tendance à légèrement augmenter. Monsieur Mouhanna, vous ne pouvez donc pas nous taxer de liquider la fonction publique municipale, ou en tout cas de la faire diminuer. J’aimerais rappeler qu’en 1997 la situation n’était vraiment pas bonne. Pourquoi? Parce que l’économie locale ne tournait pas franchement rond – c’est le moins qu’on puisse dire – que nous avions un déficit budgété important pour 1998, que les comptes 1996 n’avaient pas été à la hauteur de ce qu’on pouvait attendre et qu’on était dans une logique assez négative. Il avait donc fallu négocier des économies avec le personnel, comme on l’avait fait, d’ailleurs, avec tous les services de l’administration. Je rappelle quand même que cette négociation a fait l’objet d’une large et longue discussion au Conseil municipal, puisque, finalement, c’est votre Conseil qui a donné son aval au résultat de la négociation. Je rappelle qu’en 1997 nous avions un objectif qui nous avait été assigné par le Conseil d’Etat, soit le rétablissement des finances en l’an 2000.

En ce qui concerne les prévisions pour l’an 2000, elles seront probablement un peu différentes de celles qu’on a connues en 1997 et 1998. Il est bien clair que nous trouverons une formule qui soit – comme je vous l’ai dit préalablement – acceptable par le personnel de la Ville de Genève et pour le rétablissement des finances. Je suis absolument persuadé que nous devons travailler dans ce domaine non pas en opposition avec la fonction publique, mais avec elle. Et s’il y a un

boni, si nous basculons dans des chiffres noirs, eh bien, nous devons partager une partie de ce boni avec les intéressés, à savoir la fonction publique. Je ne veux pas dévoiler plus loin la stratégie du Conseil administratif, mais c'est probablement un peu dans ce sens-là que nous trouverons une piste.

Maintenant, en ce qui concerne les syndicats: Monsieur Mouhanna, vous savez très bien que, dans ma vie antérieure, j'ai eu maintes fois l'occasion de négocier avec les syndicats que je respecte énormément. En Ville de Genève, cela se passe différemment, puisque nous avons une commission du personnel qui fonctionne bien. J'ai dit récemment à la commission du personnel, lors de la passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président, qu'il fallait faire attention. La commission du personnel, ses délégués et le Conseil administratif se connaissent bien. Adjoindre une force extérieure, greffer des syndicats à cette négociation, cela représente, pour moi, un certain danger. Les syndicats ne connaissent pas la culture de l'entreprise. Ils ne connaissent pas bien comment fonctionne notre personnel et les relations, souvent intimes, que nous avons avec lui. Pour terminer, je dirai la chose suivante: lorsque vous greffez un corps étranger, Monsieur Mouhanna, à quelque chose, sachez que, parfois, le greffon est rejeté; et je ne souhaite pas cela pour la fonction publique municipale.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je ne peux pas laisser M. le maire traiter les syndicats de corps étrangers, de greffes, etc. Les syndicats sont des travailleurs, des salariés, et je n'ai pas du tout parlé des syndicats extérieurs.

Ce que dit M. le maire ne me surprend pas du tout, parce que nous savons très bien comment cela se passe dans le privé. Beaucoup de patrons ne veulent surtout pas qu'il y ait des syndicalistes, de la branche même qui concerne l'entreprise, qui viennent négocier, parce qu'ils veulent avoir affaire à des gens qu'ils savent pouvoir licencier du jour au lendemain s'ils ne sont pas d'accord avec eux. M. le maire me fait un procès d'intention qui n'est pas correct, parce que je n'ai pas parlé des syndicats extérieurs; j'ai même été jusqu'à dire qu'on a les représentants syndicaux que l'on mérite. Vous voyez donc, Monsieur le maire, que je suis allé assez loin.

En tout cas, je peux dire que, si le personnel veut négocier par le biais de syndicats qui le représentent, c'est son droit; s'il veut négocier par le biais de la commission du personnel, c'est également son droit. Il ne m'appartient pas de dire par le biais de qui il faut qu'il négocie. Mais ne me demandez pas de dire que les syndicats sont superflus, ou qu'ils sont comparables à des greffes qui pourraient être rejetées. Je suis un syndicaliste et je sais très bien ce que signifie vouloir l'absence de syndicat. C'est véritablement ce que je pourrais appeler de la dictature patronale, qui n'est pas du tout celle que certains croient. C'est une dictature

patronale, et pas des meilleures. Il y a beaucoup de patrons qui ont, heureusement, un sens citoyen dans l'entreprise, mais vous savez aujourd'hui comment les choses se passent, que ce soit dans le domaine, par exemple, de la construction ou dans d'autres domaines, vous savez bien qu'il y a des grèves. Dans ce secteur-là, on ne veut même pas donner ce qu'on appelle la compensation de renchérissement. Monsieur le maire, d'une part vous nous dites que lorsqu'on accepte que les salaires soient indexés au coût de la vie on maintient le pouvoir d'achat, mais, d'autre part, vous admettez en même temps que ce même pouvoir d'achat diminue en raison de l'augmentation des assurances maladie, etc. Eh bien, écoutez, je vous propose de faire de même par rapport aux emprunts que vous avez contractés auprès des banques: payez-les au taux de l'inflation.

M. Pierre Muller, maire. Pour clore cette discussion, j'aimerais vous dire, Monsieur le conseiller municipal syndicaliste Mouhanna, que nous sommes parfaitement d'accord sur un point, à savoir que nous voulons négocier. Ce point est acquis. Etes-vous d'accord? Maintenant, vous ne pouvez pas dire de votre Conseil administratif qu'il est composé d'une bande de dictateurs. Je n'ai pas l'impression, quand je regarde M. Tornare, M. Ferrazino et M. Vaissade, d'avoir affaire à des Pinochet. (*Agitation.*) Alors, je vous en prie, mettez un petit peu de nuances dans vos propos, parce que je ne crois pas que nous sommes des dictateurs au Conseil administratif.

Maintenant, j'aimerais vous rassurer. Il se trouve que nous avons, de temps en temps, d'excellentes relations avec des syndicalistes de l'extérieur, puisque nous les recevons. Parfois ils épaulent certains employés de la municipalité, lorsqu'il y a des conflits; et je peux vous dire que j'ai eu affaire à des gens du SIT (Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs), du SSP VPOD (Syndicat des services publics), avec lesquels j'ai entretenu des rapports tout à fait courtois, et souvent on s'est retrouvé parce que nous étions d'accord sur la manière de gérer les problèmes de personnel. Alors, je crois que le vieux conflit entre le patronat et l'ouvrier est un conflit passéiste. Nous allons aller de l'avant ensemble, Monsieur Mouhanna, main dans la main, afin de trouver des solutions qui soient acceptables pour l'ensemble de la collectivité genevoise.

M. François Henry (L). J'ai l'impression, à entendre M. Mouhanna et M. Lyon, qu'ils ne s'acharnent à défendre que les intérêts des fonctionnaires. Les mécanismes salariaux sont exactement les mêmes dans les entreprises privées. Alors pourquoi un tel acharnement à défendre uniquement leurs pairs? Que faites-vous de la majorité des travailleurs qui sont dans le domaine privé? (*Agitation.*) J'ai l'impression que vous ne faites que défendre les intérêts de vos amis...

La présidente. S'il vous plaît, Messieurs, jusqu'à présent le débat a été parfaitement courtois et correct, j'aimerais beaucoup que cela continue.

M. François Henry (L). Ce qui serait intéressant de votre part, ce serait une ébauche de solution qui défende les intérêts de tous les travailleurs. Je suis personnellement contre la politique des petits pas et surtout contre la politique dont vous êtes les maîtres, c'est-à-dire celle qui vise à créer de nouvelles inégalités entre les salariés du secteur public et ceux du secteur privé. Défendez donc les intérêts de tous les ouvriers et de tous les salariés, et là, peut-être que nous serons d'accord sur un point ou un autre.

Pour conclure, je dirai simplement que vous ne tendez, par cette motion, à défendre que les intérêts syndicalistes d'une minorité. Par conséquent, beaucoup de gens se sentent trahis – je ne suis pas seul à le dire et à le penser – et je ne peux que les comprendre.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Il se trouve que, lorsqu'il y a eu la fusion entre l'UBS et la SBS, j'étais avec les salariés des banques, sous la pluie, pour manifester contre cette fusion. J'ai participé à beaucoup de stands afin de récolter des signatures pour le référendum contre l'afu (arrêté fédéral urgent) qui voulait pénaliser les chômeurs – comme vous le savez – c'est-à-dire les plus démunis, les plus fragiles et les plus précaires. Je m'étais trouvé sur les stands pour récolter des signatures contre la première modification de la loi sur le travail, votée le 1^{er} décembre 1996, que nous avons fait échouer, également contre la deuxième modification de la loi sur le travail, votée le 29 novembre 1998. Nous soutenons absolument les travailleurs du privé, et je ne crois pas une seule seconde que le conseiller municipal qui vient de parler a quelque leçon que ce soit à nous donner dans ce domaine.

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je fais voter la prise en considération de cette motion, et nous voterons le renvoi ensuite, puisque nous sommes saisis d'une demande de renvoi à la commission des finances.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est refusé à la majorité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à engager des négociations constructives, cela dans les meilleurs délais, avec les deux organisations du personnel de la Ville de Genève et à trouver dans d'autres domaines des économies budgétaires, cela dans l'intérêt de créer un climat social pour le personnel.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Robert Pattaroni: «Pour des élections aux diverses commissions extraparlimentaires, conseils d'administration et conseils de fondation au système majoritaire corrigé par l'introduction d'une référence au système proportionnel» (M-16)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'article 131 de notre règlement tend à assurer une représentation du Conseil municipal dans diverses commissions extraparlimentaires, conseils d'administration et conseils de fondation;
- qu'il est prévu que le Conseil municipal soit alors représenté par plusieurs de ses délégués, sinon à l'Hospice général, cela de manière que les divers courants du Conseil municipal soient pertinemment représentés;
- que, par voie de conséquence, la multiplicité des sièges offerts au Conseil municipal et aux partis qui le composent ne se justifie que dans la mesure où ils permettent efficacement à l'ensemble des courants politiques d'être entendus dans les organes qui ont accepté d'ouvrir leurs délibérations aux représentants du Conseil municipal de la Ville;
- qu'il convient en conséquence d'assurer, à l'avenir, une représentation équitable de chacun des partis ou de chacune des alliances de partis dans le cadre de ces élections;

¹ Annoncée, 630.

- que cela peut se faire au moyen de l'introduction d'une correction du suffrage majoritaire par l'introduction d'une référence au système proportionnel déterminant le nombre maximum d'élus par parti ou alliance de partis,

le Conseil municipal décrète ce qui suit:

L'article 131 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété comme suit:

Dernier alinéa (nouveau)

«Les élections prévues au présent article se font conformément aux statuts des sociétés et fondations, subsidiairement aux articles 104 et suivants du règlement. Toutefois, en cas d'élection de plus d'un représentant du Conseil municipal, chaque parti ou alliance de partis ne peut obtenir plus de sièges que ne le permettrait la représentation proportionnelle de ce parti ou de cette alliance de partis au sein du Conseil municipal. Cette disposition n'est pas applicable s'il est prévu un siège par parti ou s'il n'y a pas plus de candidats que de sièges à repourvoir.»

M. Jean-Marc Froidevaux (L). L'entente avait déposé cette motion en juin, suite à la séance d'introduction de cette législature 1999-2003. Apparemment, la majorité a voulu, lors de cette séance d'introduction, se venger d'une situation qu'elle avait connue, ou de grenouilles qu'elle avait dû avaler, non pas dans ce Conseil, mais au Grand Conseil, à l'occasion peut-être d'une majorité trop forte de l'Entente par rapport à la représentativité raisonnable du Canton.

Cela dit, le Conseil municipal était bien innocent de ce qui s'était passé au Grand Conseil, et cette vengeance nous interpelle, aussi bien quant à son opportunité que quant à sa finalité. A quoi peut-il bien servir à un conseil de fondation, comme le conseil de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève (ou Fondation HLM), pour lequel on a ce jour renouvelé un membre du conseil, d'être composé de neuf représentants du Conseil municipal pour que, finalement, huit de ces personnes n'expriment qu'une seule idée? Cela a-t-il un sens que la société civile s'ouvre, au niveau de la composition de ses conseils, à la société politique si celle-ci, par la force des choses, ne s'exprime que d'une seule voix? C'était le sens de mon intervention.

J'avais, en son temps, essayé de rédiger un troisième alinéa, nouveau, de l'article 131. Cet alinéa était, évidemment, plein d'imperfections, puisque c'est moi qui l'avais rédigé. A l'époque, je n'avais pas lu une loi – dans le recueil des lois nous en trouvons sur tout et sur rien, il y a, notamment, des lois sur l'orthographe – concernant les membres des commissions officielles, etc. Alors plutôt que l'article 131 de notre règlement, que je proposais, je vous lis l'article 5A de la loi concernant les membres des commissions officielles (A.2.20), du 24 mars 1965, qui, au niveau des critères de composition, est bien meilleur.

Il y est dit que, «en constituant les commissions, les autorités de nomination s'assurent de la présence de personnalités compétentes, susceptibles de contribuer effectivement au bon fonctionnement des entités concernées» – là, on n'est déjà plus nombreux à pouvoir satisfaire à cette première condition. Mais il y a un deuxième article, qui rend la cautèle encore plus difficile, qui dit: «Elles veillent également à une équitable représentation des sexes – ce que ma proposition avait oublié, à tort, j'en conviens – et des forces politiques en présence. Compte tenu des missions dévolues à chacune de ces entités, les autorités de nomination sollicitent, chaque fois que cela est possible, des représentants de la vie associative du canton pour compléter ses commissions. Enfin, sauf situation particulière, les commissions comptent des représentants élus du personnel des entités concernées.»

Nous voyons que, dans notre procédure de nomination, nous sommes très loin d'appliquer la loi concernant les membres des commissions officielles. Ma proposition tendait à rétablir – je dirais égoïstement – une représentation équitable des forces politiques en présence dans ce Conseil municipal. Elle était trop égoïste, parce qu'il faut encore introduire une juste répartition des sexes et – est-ce possible? – des compétences.

C'est la raison pour laquelle je vous suggère d'accueillir cette proposition, à tout le moins au stade de l'entrée en matière, et de la renvoyer à la commission du règlement, de telle manière que, dans ce Conseil, non seulement nous ayons le privilège de respecter la loi, mais que nous soyons beaucoup plus intéressés à développer une véritable éthique de la représentation des commissions. Cela est, à terme, la meilleure garantie que la société politique, que nous représentons aujourd'hui, conserve le bénéfice de participer aux différentes fondations, associations et autres de la société civile, cela évidemment à la condition que nous leur apportions quelque chose dans notre diversité.

Je vous demande donc de renvoyer cette proposition à la commission du règlement. Je serai le premier à la maltraiter, parce que je suis parfaitement sensible à ses imperfections, mais, en un temps si court, je n'ai pas pu rédiger quelque chose qui – je dirais – était de nature à convenir mieux à chacun d'entre nous. Je ne tiens donc pas au texte. Je crois en revanche que la commission du règlement saura en faire bon usage, quitte à ce que ce soit, à terme, un classement vertical.

M. Guy Dossan (R). Je serai bref, parce que notre collègue Froidevaux a dit le principal sur le but de la motion N° 16. C'est vrai que le catalyseur était la Fondation HLM et que le seul parti de l'Entente qui a réussi à tirer son épingle du jeu est le Parti radical. En effet, en présentant notre ancienne collègue Corinne Billaud, nous avons réussi à sauver un siège pour l'Entente.

Toutefois, au nom de cette démocratie – invoquée par beaucoup de personnes dans cette enceinte – il paraîtrait quand même normal que la représentation politique au sein de toutes les fondations dans lesquelles nous sommes appelés à envoyer plusieurs représentants soit également une image de notre Conseil. En l'occurrence, au vu de la composition actuelle de ce Conseil municipal, il paraîtrait donc logique – et je dirais même équitable – qu'environ 45% des représentants dans ces fondations fassent partie de la minorité de ce Conseil. C'est vrai qu'aujourd'hui nous sommes en minorité, mais peut-être qu'une prochaine fois ce sera l'Alternative, sait-on jamais?

Je dirai que le problème est d'ailleurs identique pour la nomination des membres des bureaux des fondations. En effet, bien que, dans la plupart des cas, le bureau d'une fondation ne puisse pas prendre de décision importante sans l'aval de son conseil, il n'est pas judicieux non plus que les sièges ne soient occupés que par des membres d'une seule sensibilité politique. Je sais que l'on me répondra que, souvent, sont nommés ceux qui se présentent, étant donné qu'il n'y a pas pléthore de candidats.

Si un principe de désignation démocratique des membres des quelques fondations concernées ne peut plus être respecté, il convient d'en revoir les règles ou, en tout cas, de les réétudier, afin de prévoir les scénarios futurs, et cela quelle que puisse être la majorité au pouvoir. Nous soutiendrons donc, bien évidemment, le renvoi à la commission du règlement.

M. Robert Pattaroni (DC). Je ferai une intervention courte mais un petit peu pointue. Je serais porté à dire à l'Alternative: faites mieux que l'Entente ne l'a fait des années durant. (*Protestations.*) Mais nous considérons – réflexion faite, expérience vécue – que la proposition qui vous est soumise est, à long terme, la meilleure.

Préconsultation

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Je voudrais poser une question aux motionnaires. Si nous – il y a environ 10 ans – avions présenté la même motion, comment l'auriez-vous accueillie?

Je pense que ce n'est pas à vous de nous donner des leçons de démocratie. Durant des décennies, vous nous avez évincés des commissions extraparlémentaires, que ce soit au Conseil municipal ou au Grand Conseil – et je sais de quoi je parle – alors ne venez pas maintenant nous dire comment il faut faire. A part cela, vous avez raison. Nous avons demandé, pendant des années, qu'il y ait au moins un représentant par parti dans les commissions extraparlémentaires. Vous avez toujours dit non. Alors, maintenant, les dés sont jetés, vous avez la minorité; et

c'est dur à avaler, et puis, vous n'avez pas l'habitude, c'est vrai. Nous, nous avons une grande habitude d'être minoritaires. Vous nous avez évincés de toutes les commissions, mais nous, nous jouerons le jeu; cette motion, nous allons l'accepter, nous allons la renvoyer en commission et en discuter.

Quant à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au conseil de la Fondation HLM dont nous avons traité à la séance précédente, ne venez pas non plus nous donner des leçons. Vous pouvez prendre exemple sur nous – nous avions un seul candidat, à l'Alternative, vous, vous avez réussi à en mettre deux, à l'Entente; vous vous êtes sabordés. Je suis désolée, vous aviez peut-être une petite chance de placer quelqu'un dans cette fondation, mais vous l'avez complètement perdue. Nous allons quand même voter la motion N° 16 et sommes tout à fait d'accord de la renvoyer en commission. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Losio (Ve). Qu'il est dur le chemin de Canossa! J'entends la confession de mon collègue Pattaroni. J'ai vu les bras grands ouverts de mon collègue Froidevaux dans un grand geste œcuménique. Effectivement, c'est difficile.

Cela dit – étant donné que M^{me} Johner l'a déjà dit – je me souviens, par tradition familiale, de l'ostracisme dont l'Alternative a été victime, aussi bien dans le parlement municipal que dans le parlement cantonal, vis-à-vis d'une des forces politiques qui avait une importance encore plus grande que celle qu'elle a aujourd'hui. Effectivement, c'est difficile d'accepter d'être minoritaire. Je comprends fort bien le sens de cette motion, mais nous devons prendre en considération le fait qu'il peut se créer, à l'intérieur des parlements, de nouvelles mœurs politiques. Mais celles-ci doivent avoir une qualité primordiale, c'est celle de la mémoire, de se souvenir que l'on n'est pas dans un préau d'école où on dit: «Tu me fais ceci, je te fais cela.» Jusqu'à maintenant, l'Entente a appliqué de manière extrêmement sévère sa majorité dans les parlements où elle était majoritaire. Il se trouve maintenant qu'elle est très légèrement minoritaire au Grand Conseil et largement minoritaire au Conseil municipal.

Je voudrais simplement rappeler que, dans cette enceinte – et il ne s'agit pas de commissions extraparlémentaires – nous, les Verts, avons été de ceux qui ont dit qu'il n'était pas question de retirer la présidence du Conseil municipal à M^{me} Ecuivillon, qui l'occupe actuellement, et nous avons défendu cette position. Il nous semblait effectivement normal que quelqu'un de l'Entente puisse accéder à ce poste.

Cela dit, c'est une question de volonté et d'honnêteté démocratiques à l'intérieur d'un parlement. Alors, si, ce soir, les représentants de l'Entente, en défendant la motion qu'ils présentent, entendent faire plus que cette motion, c'est-à-dire s'inscrire dans la mémoire des parlements, qu'ils soient municipaux ou

cantonaux, pour demander qu'il y ait des représentants des partis minoritaires dans les bureaux ou les commissions extraparlémentaires – parce que, en effet, c'est un problème général – il n'y a pas d'objection à cela, en tout cas en ce qui concerne les Verts. Si c'est véritablement un engagement sur le long terme, afin que les mœurs politiques de ce parlement municipal prennent en considération et les majorités et les minorités, et qu'il ne s'agit pas d'une décision ou d'une démarche opportune du moment présent du fait que l'Entente est minoritaire, alors, dans ces conditions, nous acceptons non seulement que la motion N° 16 soit envoyée à la commission du règlement, mais que la démarche qu'elle implique soit inscrite dans la mémoire de chacun des partis composant le Conseil municipal, afin que les mœurs soient respectées à l'avenir. Dans quinze ans, les conseillers municipaux qui sont ici ne siégeront peut-être plus; c'est pourquoi il doit y avoir une mémoire et une trace de cette volonté de répartir des sièges ou des fonctions selon des mœurs démocratiques et en respectant les minorités, mais aussi en tenant compte du fait majoritaire. C'est dans ces conditions et dans l'appel à la mémoire prospective de notre parlement municipal que nous accepterons d'entrer en matière et que nous renverrons la motion N° 16 à la commission du règlement. (*Applaudissements.*)

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Ce qu'a dit Liliane Johner est juste, et, comme elle, nous ne sommes pas insensibles aux arguments évoqués par la minorité – quelle qu'elle soit, naturellement. On ne gagne rien à bousculer la démocratie, et c'est la raison pour laquelle nous acceptons le renvoi de cette proposition à la commission du règlement. Mais j'aimerais d'abord poser une question. Quand la commission du règlement se réunira-t-elle?

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Zaugg, mais je pense que votre chef de groupe ne vous a pas transmis les informations. Hier, les chefs de groupe ont eu une réunion avec le bureau et ils ont été mis au courant des raisons pour lesquelles la commission du règlement ne s'est pas encore réunie. Elle se réunira au mois de janvier. Mais pas sur les PUS, puisque, actuellement, nous ne sommes pas en mesure de travailler sur ceux-ci.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je remercie l'Alternative pour l'accueil qu'elle fait à cette proposition. Je suis sensible à l'appel à la mémoire prospective auquel fait référence M. Losio. Je crois effectivement que la motion N° 16 n'est pas une proposition qui a pour but d'enflammer le Conseil municipal, mais, au contraire, qui entend s'inscrire dans une certaine durée et, surtout, faire en sorte que les événements qui ont pu se dérouler par le passé ne se renouvellent pas.

Cela dit, il est vrai qu'il y a eu des groupes qui ont été éliminés des commissions, mais seuls deux groupes sont concernés: il s'agit du Parti du travail et de Vigilance.

Cette remarque pour dire que ce n'est pas la droite qui a cherché à évincer la gauche; c'est probablement le centre qui a cherché à éliminer les extrêmes, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. (*Protestations.*) L'élimination de Vigilance de toutes les commissions a procédé d'un ostracisme parfaitement volontaire de l'Entente, qui a participé notamment à l'élimination pure et simple de ce groupe politique de l'ensemble des parlements genevois – et nous sommes ici réunis pour dire: «Et nous l'espérons, pour toujours.» M^{me} Johner dénonce l'ostracisme à juste titre, mais il ne s'agit pas de reprendre ce terme pour l'appliquer à chacun de nos discours.

La deuxième remarque de M^{me} Johner avait trait à l'élection, lors de la séance précédente, d'un représentant au conseil de la Fondation HLM. Je tiens quand même à rappeler les scores: le candidat de l'Alternative a récolté 36 voix, les deux candidats de l'Entente en ont récolté 32. Ce qui démontre que l'Alternative, spontanément, n'est pas prête à se dire que, si elle a déjà sept sièges sur neuf qui sont garantis, elle peut peut-être renoncer à son huitième siège. Ce n'est pas une critique. Je n'aurais pas le front de vous faire une critique au moment où vous dites que vous allez accueillir notre motion et sa démarche. Mais ne venez pas nous jeter la pierre d'avoir perdu ce siège à la Fondation HLM, parce que, dans ces conditions, Madame Johner, je vous rappelle – et vous n'étiez pas là – l'élection heureuse de M. Jean-Luc Persoz aux Services industriels, que nous n'avons due qu'à la division de la seule Alliance de gauche. Cette dernière, habile dans ses propres rangs, a été capable de présenter deux candidats, garantissant de la sorte le retour d'un libéral aux Services industriels!

Vous voyez que personne n'a de leçon de stratégie politique à donner à personne. La chose raisonnable consiste – comme chacun l'a dit ici – à débattre de cette motion dans une enceinte plus intime, à savoir en commission, et je vous remercie de l'accueil que vous vous apprêtez à lui donner.

La présidente. Je voudrais juste préciser, Monsieur Froidevaux, qu'il y avait 28 voix entre les deux candidats de l'Entente, et non 32.

M. René Grand (S). Je ne mets pas en doute la demande de nos voisins libéraux, mais j'aimerais quand même rappeler qu'il y a quatre ans, dans la répartition des commissions, le Parti libéral, au lieu de répartir les sièges entre ses cousins de la droite et d'en accorder deux au PDC, a préféré garder quatre sièges et n'en donner qu'un seul à son propre cousin.

Je veux bien qu'on nous parle de démocratie, mais, Messieurs de la droite, je suis très étonné et je comprends très bien notre ami Robert Pattaroni, qui supplie l'Alternative d'essayer d'arranger un petit peu les bidons, parce que, entre gens de droite, c'est un petit peu difficile. Je veux bien les croire, mais dans l'éventualité où l'Entente reprendrait la majorité au Conseil municipal, j'aimerais bien que – comme l'a dit Pierre Losio – la mémoire des engagements pris aujourd'hui subsiste et que nous y restions fidèles. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je ne veux pas polémiquer avec notre ami à tous, M. Grand, mais les problèmes à l'intérieur d'une alliance sont des problèmes qui ne relèvent pas du plénum.

Par ailleurs, la question qui était posée, il y a quatre ans, était celle de savoir si on appliquait le règlement tel qu'il était rédigé ou bien si on se créait un règlement de complaisance. La démarche eût été sans doute préférable, *a posteriori*, de se faire un règlement de complaisance pour l'occasion, plutôt que de modifier le règlement. En effet, on voit que, maintenant que l'Alliance de gauche est ouvertement divisée, la situation liée au règlement... (*Brouhaha.*) Il suffit de lire le rapport du budget pour voir qu'on distingue les votes de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et ceux de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes). C'est une nouveauté qui tend bien à nous faire croire que nous avons maintenant un parti de plus au sein de ce plénum. C'est-à-dire que, en pratique, il manque encore un siège au bureau, puisqu'il ne doit plus y en avoir six mais sept qui siègent là-haut...

Une voix. Il y en a déjà sept.

M. Jean-Marc Froidevaux. Alors, ça fait huit.

Cette remarque pour dire que la décision qui a été prise ne procède pas du tout de la délibération que nous avons aujourd'hui. La délibération que nous avons aujourd'hui concerne l'image que nous donnons à la société civile, alors que la référence faite par M. Grand a trait à la manière dont les choses se négocient au sein d'une entente, et, évidemment, quand il y a négociation, il y a contrepartie.

M. Jean-Charles Lathion (DC). En tant que nouveau conseiller municipal, je suis un peu sidéré par le dérapage verbal de ce Conseil. Il y aurait donc, dans cette salle, les bons, les gentils et ceux qui font la leçon aux autres. C'est, pour moi, un débat assez surréaliste, parce que je ne me retrouve pas – puisque je suis

nouveau – dans ces luttes anciennes. Nous sommes, avec la motion N° 16, en présence d'une proposition dont tout le monde reconnaît le bien-fondé, donc arrêtons d'ergoter et laissons la commission du règlement prendre la relève et travailler, parce que, sinon, on n'en finira plus! Nous resterons dans des leçons de morale sempiternelles et nous serons encore là à minuit.

M. Michel Ducret (R). Il est effectivement un peu facile, Monsieur Grand, de critiquer une attitude d'un parti qui n'était pourtant fondée que sur l'application du règlement alors en vigueur.

J'aimerais bien en venir aux choses essentielles. Je voudrais juste relever que la péroraison de M^{me} Johner sur l'ostracisme, dont a été réellement victime le Parti du travail, a été applaudie ce soir par le Parti socialiste, lequel a pourtant largement, et même très largement, participé à cet ostracisme pour s'assurer des places dans les bureaux et commissions pendant de nombreuses années.

J'aimerais aussi relever que la remarque de l'intervenant Vert prend tout son sel après la protestation, hier, du représentant genevois de ce parti au Conseil national contre le «tournus» dans ce même Conseil, qui voyait arriver un élu de l'UDC à sa présidence.

Il s'agit de deux cas où le discours et l'attitude ne sont pas cohérents: deux poids, deux mesures, selon les circonstances. Est-ce vraiment, Mesdames et Messieurs, plus honorable que de proposer, comme le font ce soir les motionnaires, un changement d'attitude? Je crois que, chez certains, et de tous les côtés, un peu de pudeur serait nécessaire.

M. François Sottas (AdG/TP). J'interviens après M. Ducret et j'en suis assez content, parce que je crois que je fais partie d'une entité qui n'a pas besoin d'avoir de pudeur sur cette histoire, étant donné que mon groupe, depuis des années, a été victime de tout cela.

J'aimerais aussi rappeler à M. Froidevaux que le Conseil municipal a changé son règlement en matière de bureau et qu'il y a un représentant par groupe. Nous avons actuellement sept représentants au bureau, un par groupe, et non six, comme vous venez de le dire. C'est juste une histoire mathématique, mais il est vrai que vous êtes avocat, et non comptable.

Je soutiens, dans cette histoire, les propos de notre collègue Losio concernant la mémoire, et même si M. Lathion dit qu'il est nouveau conseiller municipal dans ce parlement et trouve que l'on devrait prendre un nouvel élan, il ne faut quand même pas oublier ce qui s'est passé. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu des

victimes importantes – M. Ducret vient de le rappeler – et que notre camarade M^{me} Johner a été victime du Parti socialiste, il n’y a pas si longtemps que ça, au Grand Conseil. D’ailleurs, MM. Ducret et Lescaze étaient présents dans l’enceinte du Grand Conseil quand cela s’est passé. Il ne faut pas l’oublier et j’en suis conscient.

La présidente. La parole n’étant plus demandée, je fais voter la prise en considération de cette motion et son renvoi à la commission du règlement.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission du règlement sont acceptés à l’unanimité.

10. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Agenda 21» (I-1)¹.

M. Pierre Maudet (R). Je vous remercie, Madame la présidente, de me donner la parole, afin que je puisse développer cette interpellation, déposée au mois de juin. On lance donc, aujourd’hui, le concept d’interpellation durable sur la question du développement durable!

On sait que, de par le monde, depuis la Conférence de Rio, une quantité d’Etats, de collectivités régionales et locales ont lancé leur propre Agenda 21. On ne peut que s’en féliciter, car c’est une excellente démarche, à laquelle beaucoup ont souscrit. Cela traduit également la préoccupation environnementale de ces collectivités.

Cet agenda a d’abord été prévu pour des nations, des pays, mais il a aussi été adapté aux niveaux local et régional. Cela a été le cas de Genève, plus particulièrement du Canton, puisque le Grand Conseil et le Conseil d’Etat ont conjointement décidé d’adopter, eux aussi, un Agenda 21. L’élaboration de cet Agenda 21, confiée à la Société suisse pour la protection de l’environnement, a débuté dès l’automne 1997 et a fait l’objet d’une très large concertation auprès de tous les milieux concernés. Ce catalogue cantonal de 21 actions s’applique, notamment, à toutes les collectivités communales du canton.

Au mois de mars ou d’avril dernier – soit quelques jours avant les élections municipales – on a appris que le Conseil administratif s’était fendu, lui aussi, de son Agenda 21. Concerne-t-il uniquement l’administration municipale

¹ Annoncée, 379.

ou concerne-t-il l'ensemble de la collectivité communale? On ne le sait pas vraiment. Mais, surtout, comment se fait-il que l'Agenda 21 de la Ville de Genève ne se soit pas fondé sur celui du Canton, qui, lui, je le rappelle, fait l'objet d'une très large concertation? N'y a-t-il pas là un doublon, comme certains le disent dans cet hémicycle? Comment se fait-il que le Conseil administratif n'ait pas jugé utile de consulter le Conseil d'Etat concernant l'élaboration de l'Agenda 21 et concernant les implications concrètes qu'il pourrait avoir? Est-ce que cela a été fait? Si tel est le cas, cela n'a pas été mentionné dans les communiqués de presse qui ont suivi l'annonce de cet Agenda 21 de la Ville.

Voilà les questions que je pose au Conseil administratif; je ne sais pas quel est le magistrat concerné par l'Agenda 21.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vais répondre à votre interpellation, qui me semble avoir été inspirée par le conseiller d'Etat qui a lancé l'Agenda 21 et Signé 2000. Peut-être êtes-vous conscient de cette influence?

Je peux vous dire que vous êtes très mal informé: vous avez dit que l'origine de l'Agenda 21 était la Conférence de Rio, mais, en réalité, il faut remonter bien au-delà, puisque ce sont les conférences onusiennes sur l'environnement et le développement qui ont lancé cette idée, sur proposition de la Commission Brundtland, qui, elle, était issue d'une réflexion genevoise.

Vous avez dit que le Canton élaborait un Agenda 21, mais c'est faux: cette élaboration n'a pas encore démarré. Le Conseil d'Etat a simplement mandaté M. Longet, de la Société suisse pour la protection de l'environnement, pour élaborer un concept cantonal de l'Agenda 21. La consultation a débuté au mois de mai ou juin auprès des communes genevoises, afin qu'elles puissent étudier les propositions contenues dans ce concept et y répondre.

Vous avez également indiqué que vous ne saviez pas ce qu'était l'Agenda 21 de la Ville de Genève. Pourtant, il me semblait que vous aviez une prédisposition à consulter Internet, notamment parce que vous avez réalisé le site Internet de Signé 2000. Je vous renvoie donc directement au site Internet de la Ville de Genève, sur lequel vous trouverez l'explication de ce qu'est l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

Cela dit, puisque vous êtes un nouveau et jeune conseiller municipal, je vous accorde le bénéfice de la jeunesse et de la méconnaissance des fonctionnements des procédures du Conseil municipal. Si vous allez consulter le *Mémorial*, vous constaterez qu'une information a été faite par le Conseil administratif au sujet de l'Agenda 21 de la Ville de Genève. Nous avons également donné une conférence

de presse sur ce sujet et, le lendemain, le Conseil d'Etat a également tenu une conférence sur ce même sujet, peut-être parce qu'il s'est aperçu qu'il y avait une certaine concurrence.

Lorsque vous parlez de doublon, entendez-vous que nous sommes en train de faire des superpositions de compétences? Est-ce que vous intervenez en raison de la problématique de l'article constitutionnel du Conseil d'Etat envers la Ville de Genève? Est-ce dans ce sens-là que vous intervenez par rapport à l'Agenda 21?

J'attire votre attention sur le fait que l'Agenda 21 n'est pas un catalogue de 21 actions pour la protection de l'environnement, mais que c'est un agenda conçu pour le XXI^e siècle; il y a déjà cette confusion au niveau de l'Etat. La démarche de la Ville est originale, dans le sens où celle-ci a demandé à son administration municipale, à ses services, d'émettre des propositions concernant ce qu'il y aurait à réaliser en ville de Genève afin d'avoir un comportement qui aille dans le sens du développement durable, tel qu'il a été défini par la Conférence de Rio.

La Confédération a commencé l'élaboration de son Agenda 21 en 1992, et certains de nos services y contribuent, notamment les Conservatoire et Jardin botaniques et le Muséum d'histoire naturelle. Le Canton a également été sollicité par les autorités fédérales pour participer à la réalisation de l'Agenda 21. Il faut également savoir que l'Agenda 21 doit être réalisé par les collectivités locales et que c'est de la part de ces collectivités que les autorités œuvrant pour le développement durable que ce soit au niveau de l'ONU, au niveau des pays ou des nations, attendent des propositions; et nous avons donc fait des propositions.

Dans l'administration municipale, l'Agenda 21 se fait d'une manière décentralisée, puisque ce sont les services qui réfléchissent aux mesures qu'il faut prendre pour offrir des prestations qui s'inscrivent dans un développement durable. Si vous consultez le site Internet de la Ville, vous pourrez voir les 85 propositions qui sont actuellement inscrites comme mesures contribuant à la protection de l'environnement, terme pris dans un sens très large. Vous verrez en effet que, pour l'élaboration de l'Agenda 21, quatre directions ont été suivies: la protection de l'environnement, la protection de l'environnement social des collectivités, le domaine de la culture ainsi que le domaine de l'économie. C'est sur ces quatre piliers que les services de la Ville de Genève travaillent.

Par ailleurs, le Conseil administratif s'est associé au réseau ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales), qui est un réseau des villes œuvrant pour le développement durable. Le Conseil administratif a signé une convention avec l'ICLEI il y a déjà un an; or l'Etat ne sait même pas ce qu'est l'ICLEI. Nous travaillons d'ailleurs sur les mêmes modèles de fiches que ce réseau international des villes européennes pour construire l'Agenda 21 des villes. L'Etat ne fait pas partie de ce réseau composé de villes.

J'espère, Monsieur Maudet, que je vous ai donné des informations qui vous éclairciront l'esprit, mais sachez qu'il n'y a pas de doublon avec l'Etat et que ce dernier n'a pas encore d'Agenda 21; il n'en est qu'au stade de la réflexion sur le concept, qui est en consultation auprès des communes. Nous avons répondu à cette consultation au mois de juillet en fournissant un important rapport et nous attendons les réponses de l'Etat.

Sachez également que M. Guy-Olivier Segond, qui avait donné mandat à M. Longet pour réaliser le concept de l'Agenda 21 cantonal, n'est plus en charge du dossier et que c'est M. Cramer qui l'a repris. Le transfert de ce dossier du Département de l'action sociale et de la santé au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAEE) a eu lieu pour faciliter l'application et la mise en œuvre de l'Agenda 21. Le Conseil administratif travaille de concert avec le DIAEE, afin que l'Agenda 21 de la Ville de Genève – qui est construit sur une méthode décentralisée par l'action des services, à destination des citoyens, et par l'élaboration de prestations qui s'inscrivent dans le développement durable – et l'Agenda 21 cantonal ne constituent pas des doublons, mais soient complémentaires. Pour notre part, nous désirons travailler au niveau le plus proche du terrain, c'est-à-dire envers et pour les citoyens.

M. Pierre Maudet (R). Je remercie le magistrat en charge des affaires culturelles pour sa réponse. Monsieur Vaissade, votre souci de la communication, notamment envers les nouveaux membres du Conseil municipal, vous honore. Il n'y avait derrière mon interpellation, nulle envie de polémiquer; il y avait simplement une sincère préoccupation en regard de ce qu'est le développement durable, lequel est tout de même un concept qui postule le plus possible de synergies entre, notamment, les collectivités publiques. Il y avait simplement une inquiétude ou une préoccupation par rapport au fait qu'il n'y avait pas eu de réelle concertation.

Par ailleurs, pour votre information – car, là, je crois que c'est vous qui êtes mal informé – je dirai que c'est bien M. Cramer, dès son arrivée au Conseil d'Etat, qui, avec M. Segond, a mandaté la Société suisse pour la protection de l'environnement pour travailler sur l'Agenda 21. Et c'est, comme vous l'avez dit tout à l'heure, M. Cramer qui maintenant pilote, avec un de ses hauts fonctionnaires, l'application ou la mise en place de certaines de ces mesures, et je m'étonne qu'entre deux magistrats du même parti on n'arrive pas à développer plus de synergies.

L'interpellation est close.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions.

orales:

M. Pierre Losio (Ve). La première question que j'ai à poser au Conseil administratif est très simple. (*Remarque de M. Jean-Luc Persoz.*) Oui, j'en ai beaucoup, Monsieur Persoz! Non, mais tu peux rester, c'est intéressant.

Ma question concerne le plan financier quadriennal. Je voudrais savoir quand il sera soumis au Conseil municipal.

Ma deuxième question s'adresse à M. Ferrazino; il n'est malheureusement pas là, mais j'espère que les conseillers administratifs présents la lui transmettront. Elle concerne la place de la Navigation et la fontaine qui s'y trouve. Nous avons appris que cette fontaine, d'où a finalement rejailli de l'eau après un long tarissement, fonctionnera désormais en circuit fermé. J'aimerais savoir si c'est vrai. Si c'est vrai, est-ce que le conseiller administratif chargé du département concerné pourrait mentionner sur la fontaine en question que l'eau qui y coule n'est pas potable? Cela dans l'intérêt des usagers du quartier.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. A la première question de M. Losio relative au plan financier quadriennal, je peux répondre que ce dernier est à l'étude au Conseil administratif. Nous avons recensé, aujourd'hui, tous les investissements et projets possibles pour les quatre prochaines années.

Vous vous souvenez, Monsieur Losio, que le Conseil municipal a voté une motion afin de ne pas engager plus de 100 millions de francs par année pour les investissements, or le recensement que nous avons fait dépasse largement cette

somme. Nous sommes donc en train d'opérer des choix, afin de pouvoir vous présenter prochainement ce plan financier quadriennal. Vous savez qu'il s'agit d'un plan d'intentions, qu'il n'est pas soumis au vote du Conseil municipal et qu'il vous est transmis afin que vous sachiez quels sont les options du Conseil administratif en matière d'investissement. Il nous permet de vous soumettre les demandes de crédits d'étude afin que les services puissent travailler.

Quant à votre deuxième question, je ne peux pas y répondre; nous la transmettrons à M. Ferrazino, qui vous répondra. En général, lorsque des fontaines sont mises en circuit fermé, une plaque portant la mention «Eau non potable» y est apposée. Je crois que c'est une précaution indispensable.

M. Alain Marquet (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare. Des exemples ont été portés à ma connaissance démontrant que les TPG ont adopté une politique très sévère en matière de manifestations se déroulant sur les voies publiques dont ils sont censés pouvoir disposer pour la circulation de leurs véhicules.

Je vous cite l'exemple de la commune de Bernex, qui, ayant organisé un cortège de l'Escalade durant dix minutes dans la rue centrale de Bernex qu'emprunte le trolley, a reçu une facture de 600 francs.

J'aimerais savoir si le Conseil administratif a déjà prévu la réception éventuelle d'une telle facture, par exemple, pour le cortège des promotions enfantines, qui emprunte les voies du tram et des trolleys durant bien plus de dix minutes à la fin du mois de juin.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse, je suppose, conjointement à M. Vaissade et à M. Tornare; elle concerne les billets de spectacle achetés pour les personnes âgées. On m'a rapporté que, aussi bien pour la Revue que pour le concert d'Alain Morisod, il y avait en tout et pour tout, pour chacun de ces spectacles, trois billets à disposition. Certaines personnes âgées se sont étonnées du peu de billets disponibles et il leur a été répondu qu'il avait été procédé à un tirage au sort pour l'attribution de ces billets.

Je ne sais pas quelle est la manière de procéder en la matière, mais, s'il n'y a que trois billets à disposition, je me demande s'il ne faut pas carrément tout supprimer, ou alors changer de politique. J'aimerais avoir quelques explications à ce sujet.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. M. Tornare et moi-même allons vous répondre.

Une voix. Ensemble?

M. Alain Vaissade. Non, pas ensemble, chacun son tour; on ne peut tout de même pas parler en même temps, vous le savez très bien, Monsieur le professeur.

S'il n'y avait que trois billets, est-ce que c'était trois billets par personne? (*Rires.*) Je vous propose de vérifier votre information, car ce n'est pas possible qu'il n'y ait que trois billets. Je n'ai pas le dossier concernant les ventes de billets de spectacle à portée de main, je ferai vérifier; mais il me semble que trois billets représentent effectivement une quantité assez faible et qu'il est extrêmement délicat de choisir trois personnes dans la République à qui les offrir.

La présidente. Monsieur Tornare, vous ne désirez pas répondre?

Je ne sais pas si vous êtes satisfait de cette réponse, Monsieur Bonny, mais vérifiez tout de même vos informations.

Je vous souhaite un bon retour chez vous et une bonne nuit. Nous nous retrouvons demain à 17 h pour la suite de nos débats.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2106
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2106
3. Motion de MM. Gérard Deshusses, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg et Alain Georges Sandoz: «Cheminements piétonniers à Champel» (M-7)	2106
4. Motion de M. Alain Marquet: «Accès pour tous au pont de la Machine» (M-8)	2114
5. Motion de M ^{mes} Catherine Hämmerli-Lang et Nicole Bobillier: «Escaliers et chemin au parc Bertrand» (M-9)	2117
6. Motion de M ^{mes} Monique Guignard, Marie Vanek et M. François Sottas: «Sécurité de nos enfants à proximité de l'école des Franchises» (M-10)	2119
7. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Pour un projet de préretraite pour le personnel de la Ville» (M-13)	2127
8. Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Non aux salaires bloqués. Oui à des négociations avec les représentants du personnel pour d'autres solutions» (M-14)	2131
9. Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Robert Pattaroni: «Pour des élections aux diverses commissions extraparlimentaires, conseils d'administration et conseils de fondation au système majoritaire corrigé par l'introduction d'une référence au système proportionnel» (M-16)	2145
10. Interpellation de M. Pierre Maudet: «Agenda 21» (I-1)	2154
11. Propositions des conseillers municipaux	2158

12. Interpellations	2158
13. Questions	2158

La mémorialiste:
Marguerite Conus